

NEIGE, PLUS FROID

Valley d'Ottawa et région de Mont-
réal:—
Un peu de neige—un peu plus froid.

LE JOURNAL

NEIGE OU PLUIE

Région de Québec et Gaspésie—
Neige ou pluie.

Canadienne

DEUXIEME ANNEE—N° 290

MONTREAL, LUNDI, 25 NOVEMBRE 1901

8 PAGES: UN CENTIN

LYNCH PRENDRA SON SIEGE

L'ex-colonel boer ne voit pas pourquoi on l'empêcherait
d'aller au parlement

LA FIN DE LA GUERRE

Paris, 23.—L'élection du colonel Arthur Lynch comme député de Galway à la Chambre des Communes, attire une attention considérable ici, où le colonel demeure. Les journaux publient son portrait le représentant comme colonel boer.

Le colonel Lynch a dit au correspondant de la Presse Associée, aujourd'hui qu'il ne s'attendait pas à être molesté lorsqu'il traiterait l'Angleterre, l'ouverture du parlement. Il pense que son élection prouve que le parti irlandais est uni, et il a raison de croire que l'Irlande est à la veille d'obtenir une mesure satisfaisante de "home rule".

Quant à l'Afrique Australe, le colonel Lynch a dit qu'il avait reçu des renseignements qui lui faisaient croire que la guerre finirait avant trois mois par un règlement qui garantirait aux Boers l'autonomie telle que l'Australie l'a possédée.

Londres, 24.—Le nouvel élu de Galway pourrait bien ne pas siéger au parlement britannique. Non seulement on ne lui permettrait pas de prêter le serment de fidélité, mais il quitterait l'Irlande pour se rendre en Angleterre, il serait mis en état d'arrestation.

Les Irlandais estiment que l'élection du colonel Lynch est une protestation

violente contre la politique anglaise et un moyen de montrer leur hostilité irréconciliable contre l'Angleterre.

Londres, 24.—Les Nationalistes ne tiennent pas à ce que Lynch prenne son siège de député de Galway. Ils l'ont élu pour empêcher les Anglais et pour obliger Plunkett à abandonner son poste ministériel.

Dublin, 23.—Les illuminations, hier soir à l'occasion de l'élection du colonel Arthur Lynch ont été suivies d'une sérieuse émeute à Galway. Les nationalistes ont paré par les rues de la ville en brisant les portes et les fenêtres des maisons des unionistes et des nationalistes soupçonnés d'avoir voté pour le candidat défilé, M. Horace Plunkett. La police a eu de la difficulté à faire évacuer les rues. Aux vigouzeuses charges au bâton on opposa une grêle de pierre de pavage. On dit que plusieurs personnes ont été blessées. Une grosse force de constables extraordinaires a été envoyée à Galway.

(Dernière heure)

Lynch a été averti qu'il sera arrêté pour trahison, s'il met le pied en Angleterre.

Chamberlain et l'Opinion européenne

La situation s'aggrave

Berlin, 24.—L'impression causée en Allemagne par le discours de M. Chamberlain est loin de se calmer. Le chancelier allemand est décidé à saisir la première occasion pour exprimer son point de vue. On croit que la situation s'aggrave.

Londres, 24.—La "Westminster Gazette" exprime la crainte que les violences de langage de M. Chamberlain finissent par provoquer un mouvement populaire qui déterminerait l'intervention de quelque gouvernement européen.

Cette Révolte au Congo

Existe-t-elle réellement?

Paris, 23.—Le Congo français est en pleine révolte.

Paris, 23.—Le gouvernement n'a reçu aucune nouvelle confirmant la dépêche publiée par un journal belge au sujet d'une révolte qui aurait éclaté au Congo. Le lieutenant-gouverneur ne signale aucun trouble dans le dernier rapport qu'il adressait au ministère des colonies.

LE RECENSEMENT DU YUKON

Un tiers de la population seulement est britannique

Ottawa, 24 (Spécial).—Le major Woodside avait 105 énumérateurs et 15 assistants à la confection du recensement au Yukon. La population est d'environ 20,000 âmes, dont 8,000 à Dawson.

Un tiers de la population est britannique, la majorité du reste sont sujets des Etats-Unis.

LE GOUVERNEMENT ACHETERA-T-IL LE LORD STANLEY

M. l'échevin Casgrain de nouveau candidat

Lévis, Qué., 24. (Spécial).—On rapporte en cette ville que le gouvernement fédéral est sur le point d'acheter le steam "Lord Stanley" du M. Davie de Lévis. Des négociations ont été entamées à ce sujet et on assure qu'elles seront terminées demain. Le prix d'achat se chiffrait dit-on, à environ 350,000. C'est l'intention du gouvernement fédéral d'utiliser ce puissant remorqueur sur les grands lacs.

M. l'échevin H. E. D. Casgrain vient de publier dans le "Soleil" une lettre dans laquelle il déclarait qu'il serait de nouveau candidat dans le quartier du Palais aux prochaines élections municipales.

TENTATIVE DE SUICIDE

Le mari juré de ne plus boire

Québec, 24. (Spécial).—Une jeune femme de Lévis, du nom de Sancha-grin, a tenté de se suicider en absorbant du vert de Paris. C'est la conquête de son mari qui est adonné à la boisson qui a poussé cette pauvre femme au désespoir. On s'est aperçu à temps de sa tentative de suicide. Le médecin a été appelé et un antidote lui a été administré, ce qui la sauva. Le mari a juré de ne plus boire et la paix est rétablie dans le jeune ménage.

LE BOMBARDEMENT DE COLON

Il sera commencé aujourd'hui

Colon, 24.—L'échange de notes entre la canonnière américaine "Mechias" et le "General Pinzon" a eu pour résultat que Ignacio Felaco, commandant du "General Pinzon", qui a six cents hommes à bord, a notifié les vaisseaux de guerre américains, anglais et français,

UN NOUVEAU TRANS-AFRICAIN

Les Belges et les Allemands le feront

Paris, 24.—En attendant l'époque où les événements du Transvaal permettront à l'Angleterre de mettre à exécution son grand projet de chemin de fer du Cap au Caire, les Belges et les Allemands projettent de doter l'Afrique d'une grande artère transversale allant des côtes de l'Atlantique aux rives de l'Océan Indien. Des bouches du Congo à Zanzibar, une série de lignes de chemin de fer, reliant entre elles les parties navigables des cours d'eau et des lacs, permettraient de constituer, dans un avenir prochain, une voie transafricaine continue pour le transport des voyageurs et des marchandises à travers la partie centrale du continent noir.

L'Echevin Jacques

Il prétend qu'il y a des irrégularités dans le contrat des réparations à l'hôtel de ville

L'échevin Jacques est parfaitement outré de la manière dont la Commission des finances agit à son égard en lui refusant les informations officielles dont il a besoin au sujet du contrat, accordé à M. Charpentier pour les réparations à l'hôtel de ville.

Le représentant du quartier Saint-Gabriel dit qu'à la dernière séance du Conseil il a attiré l'attention des membres sur le fait que le contrat pour les améliorations à l'hôtel de ville n'avait pas été signé, longtemps après qu'il eût été accordé.

La Commission des finances dit-il, a permis à M. Charpentier de procéder sans les formalités requises, uniquement parce qu'il était un ami. Le contrat Charpentier a été autorisé par le Conseil seulement pour un montant de 9,000 et nous voyons maintenant que des travaux ont été faits pour la somme de 17,000, montant qu'on a payé au contracteur. Cette manière de procéder, suivant l'échevin Jacques, est irrégulière et illégale.

NOMINATIONS PROVINCIALES

Nouveau greffier de la Cour de Magistrats et plusieurs juges de paix

La dernière édition de la "Gazette Officielle" contient les nominations suivantes: M. François Rosaire Pineault, greffier de la Cour de magistrats, à St-Benoît Joseph Labre d'Amqui, comté de Matane.

MM. Félix Guillaume Ponton, Tossaint Meunier, Albert Garney, Patrick Tolin et Henry Joseph Adams, juges de paix pour le district de St-François.

MM. Édouard Henry Hardisty, Jos. Charles Wilson, de Montréal, et Adolphe Théoret, de l'île Bizard, comté de Jacques-Cartier, juges de paix pour le district de Montréal.

MM. James Lahay, et John Tailon, juges de paix pour le district de Beauharnois.

MM. Siméon Renaud et Auguste LaVoie, de St-Tite des Caps, juges de paix pour le district de Québec.

MM. Joseph Morneau et Alfred Chénard, de St-Eusèbe de Cabano, juges de paix pour le district de Kamouraska.

LA BOITE AUX BILLETTS

Un conducteur de tramway s'en sert pour se défendre contre un passager incommode

Une scène disgracieuse s'est déroulée, samedi soir, dans un tramway de la rue Craig et Centre.

Un passager, quelque peu éméché, a refusé de payer son passage et s'est servi d'une bagarre au cours de laquelle le conducteur a dû frapper son agresseur avec sa boîte aux billets.

L'individu a été blessé à la tête et pour comble de malheur, il a été proprement mis à la porte.

Est-il perdu

Manille, 24.—On croit que l'"Aberia" est perdu avec ses 200 prisonniers.

Déjà, du côté belge, une importante ligne de chemin de fer partant de Matadi, près de l'embouchure du Congo, remonte le cours du fleuve, barré par de nombreux rapides, jusqu'à Stanley-Pool, sur une longueur de 385 kilomètres. A partir de ce point le fleuve est navigable sur une grande étendue jusqu'à Stanleyville, d'où une nouvelle ligne, divisée en trois sections, reliées entre elles par les biefs du Lualaba, se dirigera vers le Congo supérieur, jusqu'à la cataracte de Niangou, pour gagner au delà les rives du lac Tanganyika. Une seconde ligne de 900 kilomètres de longueur partira également de Stanleyville pour aboutir à Mahagi, localité située à l'extrémité supérieure du lac Albert.

POUR CONTROLLER LA VARIOLE

L'échevin Ames a obtenu de la commission des finances un octroi additionnel de \$500

DEUX NOUVEAUX CAS

Afin de pouvoir contrôler plus efficacement encore, s'il se peut, les ravages dont nous menace la variole, l'échevin Ames a demandé à la commission des finances de vouloir bien voter une somme additionnelle de \$500.

La demande a été approuvée et la somme inscrite.

Il y a actuellement à l'hôpital civil, outre cas de variole, huit malades sont encore sous le coup de la quarantaine.

Dans la plupart des cas, la variole a été apportée du dehors et les autorités sanitaires se sont montrées à la hauteur de la situation en restaurant des cas isolés les efforts de la contagion.

Un nouveau cas de variole a été signalé vendredi, après-midi, aux autorités du bureau de santé, et un autre dans le courant de la journée de samedi.

Le premier est celui d'un jeune homme de 23 ans, du nom d'André Gauthier, demeurant au No 12-1-2 rue Cuvelier, l'autre est un jeune enfant d'un an, fils de M. Joseph Barbeau, domicilié au No 213 rue St-Germain. Tous les deux ont été transportés à l'hôpital civil.

LA COMPAGNIE DES ADIRONDACKS

Eile convoque une assemblée pour augmenter son capital-actions

MM. William S. Webb, Henry L. Sprague, Arthur L. Eyer, Marvin C. McClary, et George A. Bird, formant la majorité du bureau de direction de la "Sicilian", la Compagnie des Adirondacks, ont convoqué une assemblée spéciale des actionnaires pour 10 heures, samedi, au No 11, rue Saint-Sacrement, afin d'étudier le projet de porter le capital-actions de la compagnie de \$1,300,000 à \$1,650,000.

On étudiera également le projet de racheter des débiteurs de la compagnie au montant de \$310,000.

TROUVE GELE DANS UN HANGAR

Un nommé David Smith, un mulâtre, âgé de 22 ans, qui paraît ne pas posséder de domicile fixe, a été trouvé mort gelé, samedi soir, dans un hangar de la rue St-Hubert.

Le pauvre homme a été conduit au poste de police No 11 où il a passé la nuit près du poêle. Il avait les deux pieds gelés et ses mains, à cet égard, étaient dans un état déplorable.

Hier midi, le fourgon de la patrouille le conduisant à l'hôpital Général, où le dégel de ses pieds s'est complété sans complication.

UNE DEMANDE DE \$10,000

Un rapport a été présenté devant la commission des finances, demandant l'octroi d'une somme de \$10,000 pour aider à l'entretien des internes au sein des principales institutions de charité.

De leur côté, les Allemands se disposent à mettre à exécution leur projet de voie ferrée entre la côte de Zanzibar et la rive orientale de Tanganyika, qu'ils se proposent de relier au terminus de la ligne du Congo belge au moyen d'un service de navigation à vapeur.

Les nouvelles lignes belges seront des chemins de fer à voie étroite à l'écartement d'un mètre, très suffisant pour assurer un trafic relativement important. Elles offriront cette particularité qu'à l'instar des voies romaines, construites par les légions, elles seront établies entièrement par les troupes de l'Inde indépendante du Congo, dont les soldats sont déjà exercés à la construction des routes et à la pose des rails.

M. Tarte et le Port

Le ministre des travaux publics a une conférence avec les membres de la Chambre de Commerce

M. Tarte a rencontré les membres de la Chambre de Commerce samedi dernier et les a entretenus des besoins de la navigation du Saint-Laurent et de notre port.

Il a promis que, d'ici à 2 ans, le canal du fleuve aurait 80 pieds de profondeur et 150 pieds de largeur.

Le gouvernement, dit-il, a refusé aux vaisseaux américains la permission de faire le cabotage entre les ports canadiens, parce que les Etats-Unis ne permettent pas aux vaisseaux canadiens de faire pareil cabotage.

M. Tarte se recommande à la Chambre de Commerce, pour avoir son concours et son appui dans la question des travaux du port.

Parlant des plans de l'élevateur Jamieson qu'il a revetés, il dit que tout ministre aurait fait ce qu'il a fait, et il n'a jamais eu l'habitude de s'en laisser imposer.

Suivant le ministre des Travaux Publics, le port de Montréal est l'un des plus mal outillés du monde entier, et ses progrès sont déplorablement lents.

LES PERES BLANCS

Vont s'adresser à la législature provinciale pour se faire incorporer

Les Pères Blancs, missionnaires d'Afrique, qui ont un postulat à Québec et dont le R. P. John Forbes, récemment de passage à Montréal, est le supérieur, vont s'adresser à la législature de Québec, à sa prochaine session, pour obtenir l'adoption d'une loi les constituant en corporation.

A BORD DU SICILIAN

Les cavalliers destinés à l'Afrique-Sud se seraient mutinés durant le voyage. Ils auraient été mis aux fers

La dépêche suivante a paru samedi dans le "Courrier des Etats-Unis":

Montréal, 23 novembre.—Des avis de l'Afrique du sud annoncent que les cavaliers se sont mutinés à bord du vapeur "Sicilian", parti de Montréal le 13 octobre pour l'Afrique du sud avec un cargaison de chevaux pour l'armée anglaise. Les officiers du vapeur se sont rendus maîtres des mutins et ont mis les meneurs aux fers et les ont livrés aux mains des autorités militaires du Cap.

UN SINGULIER ACCIDENT

A onze heures hier avant-midi un accident qui aurait pu avoir des suites plus graves encore qu'il n'est, s'est produit au coin de la rue Saint-Paul et de la rue Saint-Jacques.

Deux Juifs, dont l'un a prétendu se nommer Lecker Moskowitz, se promenaient à bride abattue sur la rue Dorchester, lorsque, rendus à l'endroit susdit, leur cheval, pour une cause quelconque, a subitement dévié de son chemin, et est entré au tournant de la rue en plein intérieur du restaurant de Mme Dupont, brisant le travail du sieghe, démolissant le comptoir, renversant

C'ETAIT POUR LES BOERS

Singulière histoire au sujet de la prétendue conspiration du Yukon

COMLOT OU NON

Vancouver, 23.—Un haut fonctionnaire du gouvernement est arrivé ici, en route pour Ottawa, où il va informer le gouvernement des faits en rapport avec la conspiration du Yukon.

Il rapporte que les conspirateurs voulaient s'emparer de Dawson, saisir les banques et les mines et envoyer l'argent et l'or saisis au Sud de l'Afrique pour aider aux Boers.

Ottawa, 24 (Spécial).—M. Oglivie, ancien gouverneur du Yukon, écrit sous sa propre signature une lettre dans les journaux au sujet de la prétendue insurrection du Yukon. M. Oglivie insiste à dire qu'il ne croit pas et n'a jamais cru à l'existence d'une insurrection ou d'une société pour envahir le territoire canadien. On lui a souvent dit en riant: "Qu'est-ce que vous diriez si on vous prenait le Yukon?" Il répond également sur un ton badin: "Qu'est-ce que vous en ferez? Au bout de trois mois, vous seriez forcés de le remettre."

M. Oglivie dit qu'il n'a jamais vu de mineurs aussi paisibles que ceux de cette région. Il y a dix ans, il tira une ligne de démarcation entre les frontières. Il trouve qu'un jour ou l'autre, le Canada éprouvera de grandes difficultés au Yukon.

Il a perdu son reçu

Le constructeur du bain Gallery éprouve de la difficulté à retirer un dépôt de \$500

ALLIANCE NATIONALE

L'échevin Vallières nommé directeur de cette institution

L'échevin S. D. Vallières vient d'être nommé directeur de l'Alliance Nationale de cette ville. Il succède à M. Charles Duquette qui vient d'être nommé inspecteur de l'Alliance. Le docteur James Richardson vient d'être nommé médecin examinateur du Cercle Ste-Anasthasie, et M. J. B. Gosselin a été élu président substitut du même Cercle.

NOUVELLE MUNICIPALITE

Le village de Deleville, comté d'Arthabaska

Le village de Deleville, comté d'Arthabaska, vient d'être érigé en municipalité de village par le lieutenant-gouverneur en conseil, conformément aux dispositions du code municipal de la province de Québec. "La Gazette de Québec" en fait mention dans son dernier numéro.

Le village de Deleville, comprend le territoire connu sous les Nos 40, 41 et 42, du cadastre pour le canton Bulstrode.

Il est borné vers le nord et vers l'est par la rivière Béancour, vers le sud, par la ligne entre le lot et le 26 rang du canton Bulstrode, et vers l'ouest par le lot No 39, du cadastre susdit.

Il contient, ainsi borné, trois cent quatre-vingt-deux acres, plus ou moins en superficie et sera détaché de la municipalité de Saint-Jean du Sault, et formera une municipalité séparée sous le nom de "la municipalité du village de Deleville", à partir de ce jour.

DISPARITION D'UN ALIENE

Un pauvre aliéné, Séraphin Dumouchel, 27 ans, s'est échappé de l'asile de la Longue-Pointe, où il était interné, samedi soir. Le malheureux est de taille moyenne et porte une légère moustache. Au moment de sa disparition, il portait un caque en mouton de Perse et un habit gris.

LE CHEMIN DE LA RIVE-SUD

Assemblée cet avant-midi pour voir à l'émission de débiteurs.

Une assemblée générale spéciale des actionnaires du chemin de fer de la rive Sud, aura lieu au bureau de la Compagnie, No 213, deuxième étage, bld Ste-Elisabeth, à 10 heures, samedi, pour considérer une proposition d'émettre des débiteurs payables à quatre par cent (4 pour cent), à un montant n'excédant pas \$3,760,000 devant être garanties par une première hypothèque, et pour expédier les autres affaires qui peuvent être considérées à l'assemblée.

CHUTE SUR LE TROTTOIR

D. Souvillier, 38, rue Poupart, est tombé sur le trottoir, à l'angle des rues Shaw et Ste-Catherine, et s'est fracturé une jambe.

Traitement à l'hôpital Général.

IL TOMBE A FOND DE CALE

Un nommé Fred. Couillard travaillait à bord de la barge "Hall", près de la rue Colborne, vers 9.45 heures, samedi matin, quand il est tombé dans le fond de cale et s'est cassé une jambe.

IL VEUT ETRE DENTISTE

Herbert Alexander McCrea, de Hemmingsford, comté de Huntingdon, s'adressera à la législature à la prochaine session, pour obtenir un bill privé, autorisant l'association des dentistes de la province de Québec, à l'admettre au nombre de ses membres, après avoir subi les examens requis par les lois de l'association.

simple démarcation, en territoire canadien. Tous, cependant, payèrent volontiers les frais d'enregistrement, quand on les leur exigea. Ils sont contents, leurs, croit M. Oglivie, il est impossible qu'une société composée de mille à douze cents personnes garde longtemps un secret de cette importance et certainement à faire beaucoup de mal, sans doute, sans mécontentement.

D'un autre côté, le major H. J. Woodside, commissaire du recensement, qui est arrivé ici, raconte tous les détails du complot, tels que le télégraphe les a transmis. Il croit fermement qu'une conspiration existait, mais qu'elle a été déjouée par le major Snider, de la police à cheval. Ce dernier a nommé le capitaine Hovey, du 24e des Etats-Unis, stationné à Skagway, territoire contesté, de saisir les coffres-forts dans deux bureaux qu'il lui a désignés. Le capitaine a exigé un affidavit attestant l'existence d'un complot tramé contre l'autorité. Pendant ces atterissements, les affidés ont saisi leurs papiers. Le major Woodside a vu les bureaux où les documents étaient cachés. Cette déclaration est quasi semblable à celle que Clarke a fait à Seattle. Le major dit qu'un jour ou l'autre, le Canada éprouvera de grandes difficultés au Yukon.

Il a perdu son reçu

Le constructeur du bain Gallery éprouve de la difficulté à retirer un dépôt de \$500

L'entrepreneur Gravel, celui qui a construit le bain Gallery, fait actuellement des démarches afin de recouvrer son dépôt de \$500, dont il a perdu le reçu.

Il a été décidé de retenir l'argent jusqu'à ce que M. Gravel soit en mesure de prouver qu'il a réellement perdu son reçu, et que son responsabilité puisse être enlevée à la ville en cette matière.

DEUX CURIEUX ACCIDENTS DE CHASSE

L'une des victimes l'échappe à bon marché, mais le cas de l'autre est grave

Deux accidents de chasse du même genre, sont arrivés dans le cours de la journée d'hier, à quelques heures d'intervalle, et dans des endroits peu éloignés l'un de l'autre.

La première victime a été Joseph Picard, plombier, âgé de 19 ans et domicilié rue Moreau, 330. En compagnie d'un nommé Smith, il se promenait en chaloupe près de l'île aux Millions, vers 5 heures, hier matin, lorsque une vague brusque fit balancer l'embarcation. Picard sauta rapidement son fusil qui partit tout à coup et il reçut toute la décharge dans la bras gauche, entre l'épaule et le coude.

Transporté à l'hôpital Notre-Dame, les médecins constatèrent que les blessures n'étaient pas dangereuses, et après les pansements nécessaires, le blessé put se rendre chez lui.

A midi et demi, un nommé Michael White, 61, rue Moreau, a été blessé à l'abdomen, en voulant retirer son fusil de la chaloupe qu'il venait de quitter, au pied de la rue Moreau. White a été immédiatement transporté à l'hôpital Général où ses blessures sont considérées graves. Cependant on ne redoute aucun danger immédiat.

LUGUBRE TROUVAILLE

Un télégramme reçu ce matin au bureau des postes, informe que des derniers le corps d'un Canadien-français, du nom de Fred Dameshill, a été trouvé dans les environs de Detroit, Michigan. On croit être en face du cadavre d'un noyé.

Le coroner Hosman, de Detroit, demande à M. S. Carrière, chef du bureau des postes de Montréal, de vouloir bien faire des recherches, afin de retrouver, si possible, la famille du défunt que l'on croit être ici.

COMPAGNIE DE PONT DE MONTREAL

AVIS.—La Compagnie de pont de Montréal s'adresse au parlement du Canada, à sa prochaine session, afin d'obtenir un acte prolongant le délai fixé pour compléter son entreprise.

FEU Mme TASSE

Feu Mme Veuve Gilbert Tasse a été conduite à sa dernière demeure, samedi dernier. Le service funèbre a été chanté à l'église St-Jacques, au milieu d'un grand nombre de parents et amis.

Le deuil était conduit par le Dr Gustave Tasse et Jos. Tasse, fils de la défunte; Roméo Baillieu, son petit-fils; l'honorable G. Nadeau, son gendre; Apollon Lachapelle, Horace Tasse, R. Lemoine, Ernest Marceau, Raoul Tasse, Eugène Lemoine, D. J. Lemoine, H. A. Lemoine, cousins.

Le service a été chanté par M. l'abbé Chevrin, P.S.S., assisté de M. l'abbé Duhamel, P.S.S., et C. Dupuis, P.S.S., comme diacre et sous diacre.

QUESTION DE DROIT MARITIME

Par une proclamation, en date du 28 septembre 1901, parue dans le dernier numéro de la "Gazette Officielle", la république du Honduras est appelée à bénéficier de l'article 238, de l'acte de la marine marchande, 1894, parce que ce pays donne les facilités convenables pour reprendre et arrêter les marins, qui désertent des navires marchands britanniques dans ses ports de mer.

Santiago du Chili, 23.—Le premier vapeur en fer construit au Chili sera lancé dimanche prochain à Valparaíso.

3

LE JOURNAL

IMPRIMERIE ET PUBLIS PAR

La Cie d'Imprimerie Industrielle

PROPRIETAIRES

MILTON McDONALD, - Gérant.

A Montréal (rue d'Arcole) 55, 56 par année

Bureaux: 55, 56 par année

Edition hebdomadaire: 1.00

TELEPHONE: 3934

Administration, Main 613

Rue St-Jacques, Montréal.

MONTREAL, 25 NOVEMBRE 1901

JUSTICE EGALE POUR TOUS

Le Dr Shaw, ministre protestant, vient de publier dans le "Chrétien Guardian", une lettre ouverte au premier ministre du Canada sur la question de l'ordre officiel des présences ecclésiastiques.

Tel qu'il est observé aujourd'hui, cet ordre de présences constitue aux yeux de l'écrivain une insulte envers les dénominations religieuses dont les chefs reconnus ne portent aucun titre de prélat.

Voici comment le Dr Shaw propose d'établir dorénavant l'étiquette à suivre dans les cérémonies officielles: d'abord on prendrait pour base la force numérique de chacune des dénominations religieuses telle que constatée par le dernier recensement; en second lieu, toute secte dont les chefs ne prennent pas le titre de prélat devrait transmettre aux autorités provinciales et fédérales les noms et l'adresse de ses principaux fonctionnaires ou représentants.

C'est ainsi, ajoute le révérend clergé, que, suivant le recensement de 1891, l'ordre des présences ecclésiastiques dans les cérémonies officielles de la capitale fédérale accorderait le premier rang aux catholiques, le second aux méthodistes, le troisième aux protestants et le quatrième aux anglicans. A Québec ce serait les catholiques, puis les anglicans, les protestants et les méthodistes; dans Ontario, les méthodistes viendraient en premier lieu, puis les protestants, les anglicans et les catholiques; dans la Nouvelle-Écosse, les catholiques prendraient la préférence, puis les protestants, les anglicans et les méthodistes, et ainsi de suite pour les autres provinces.

Naturellement, ce changement devra être fait par Sa Majesté Édouard VII, et si le Dr Shaw s'adresse au premier ministre du Canada, c'est pour le prier de prendre les moyens d'obtenir de qui de droit la réparation exigée.

L'argument démocratique du Dr Shaw ne manque pas d'une certaine force, mais il serait encore plus concluant si ce révérend monsieur eût protesté en même temps contre l'outrage abominable que comporte le serment du couronnement envers les millions de catholiques sujets de Sa Majesté le Roi Édouard VII.

Si les protestants, les méthodistes et les baptistes se sentent humiliés de ne pas occuper le rang de préséance auquel ils prétendent avoir droit par leur nombre, comment peuvent-ils se refuser à comprendre la justice des réclamations des catholiques contre une formule bien autrement injurieuse qu'une misérable question d'étiquette?

Nous irons séparés vers la justice; nous la voulons pour eux également; pourquoi ne la voudraient-ils pas pour nous?

L'OCCASION EST BELLE

Les naïfs qui aiment à se faire blaguer s'étonnaient du silence de la rédaction de la "Presse" sur le brillant discours de M. Monk. L'occasion lui manquait. Elle a cru la trouver vendredi en intercalant quelques lignes élogieuses au milieu d'une entrevue de Sir Charles Tupper et d'une reproduction vieille d'un an, le tout destiné à convaincre les conservateurs que ce n'est pas la "Presse" qui les a trahis, mais que ce sont eux qui ont abandonné leur parti.

Vous voyez que ces gens-là ont toutes les audaces.

Seulement les plus habiles exploités se font prendre quelquefois et c'est le cas pour le confrère. Dans sa citation du discours du chef conservateur, la "Presse" signale tout particulièrement cette phrase:

Personne n'osera révoquer en doute la proposition que c'est AU PEUPLE DE NOTRE PAYS QU'IL APPARTIENDRA DE DÉCIDER SOUVERAINEMENT UNE QUESTION DE CE GENRE. (Ecoutez! Ecoutez!)

Or, cela, c'est l'affirmation de la souveraineté du Parlement. Si la "Presse" admet que cette opinion est juste et si elle était sincère, elle devrait protester contre l'offre du troisième contingent faite par le cabinet Laurier au moment où les chambres siégeaient et sans les consulter. On sent bien à la lire, qu'elle comprend la fausseté de sa position, mais on comprend également l'impossibilité où elle est de s'y soustraire et pourquoi elle s'efforce de nous convaincre qu'il n'y a plus de contingent mais enlèvement.

C'est pour faciliter sa tâche que, tout en payant quelques compliments à M. Monk, elle lui oppose Sir Charles Tupper exprimant l'espoir d'un envoi d'hommes en Afrique.

Nous respectons l'opinion de Sir Charles parce qu'elle est toujours sincère, mais la "Presse" doit savoir qu'il a cessé de diriger le parti conservateur et que lui-même ne songe pas à engager d'autre responsabilité que la sienne. D'ailleurs, Sir Charles ne dit

pas que l'autorité du Parlement doit être méconnue. Il désire voir des soldats Canadiens en Afrique.

La majorité du pays, libérale et conservatrice, pense peut-être encore comme lui, mais l'opinion s'affirme également en faveur de l'autorité du Parlement. Eut-il été au pouvoir à la dernière session, il y a cent à parier que la partition définitive eût fait décider la partie conservatrice eût fait décider la partition définitive. M. Laurier n'a pas osé. Croyant la guerre finie, il a pensé que le peuple oublierait ses engagements, ses reculs, ses contradictions en un mot et que le silence se ferait sur cet événement qui nous a montré le premier ministre à la fois si léger et si poltron.

Et voilà que ça recommence! Nouveau subterfuge. La "Presse" suggère qu'il ne doit plus y avoir de contingent mais seulement des enrôlements, et l'on croit qu'au moyen de ce truc cousu de fil blanc, la popularité de M. Laurier ni la clientèle conservatrice de la "Presse" ne souffriront. Ainsi serait atteint le but que la "Presse" poursuit depuis un an, servir M. Laurier en blaguant les conservateurs.

Par malheur pour l'un et pour l'autre, la "Presse" a gardé son invention pour elle. La "Patrie" n'en savait rien et elle a écrit en gros caractères: LE TROISIÈME CONTINGENT. Le "Herald" a fait de même. Et le ministre de la milice, M. Borden, qui ne saisisse peut-être pas la différence, répète: UN CONTINGENT. On lui a demandé si le commandant serait un officier canadien?

— "Certainement," a répondu le ministre. J'ai son nom à l'esprit depuis le mois de mars dernier. De fait, son nom a été soumis au Bureau de la Guerre en même temps que notre offre.

De sorte que ce sera, sinon de nous, DE FAIT UN CONTINGENT CANADIEN, bien que les officiers tiendront leurs commissions des autorités impériales.

Donc, puisque le gouvernement le veut, ce sera de fait un contingent canadien, — le troisième — offert au moment où les Chambres siègent et sans leur en avoir soufflé mot.

C'est la "Presse" qui est dans l'erreur. Sa suggestion est mise de côté par le ministre de la milice lui-même, la plus haute autorité en la matière.

Ce n'est plus Sir Charles Tupper qui parle, mais le ministre de la milice.

Nous allons voir si elle va blâmer hautement M. Laurier!

L'occasion est belle!

QUESTION DE SIMPLE BON SENS

Un certain nombre de propriétaires ont adressé une pétition au Conseil pour protester contre l'établissement d'une voie de tramway dans la rue Cadieux.

C'est vraiment d'une audace sans pareille.

Et dire que ces citoyens qui paient des taxes, qui ne veulent pas avoir les oreilles cassées du bruit des chars, qui craignent des accidents pour eux-mêmes et pour leur enfants, ne sont pas allés demander à la "Presse" la permission de protester.

En vérité, ces gens-là mériteraient le dernier des châtiements.

Ils auraient beau prétendre que cette nouvelle voie est parfaitement inutile pour tous les habitants de cette rue, qu'ils n'ont que quelques pas à faire pour aller prendre soit les tramways de la rue St-Denis, soit les tramways de la rue de l'Hôtel de Ville ou de la rue St-Laurent, n'importe.

Ils doivent se faire et tout endurent parce qu'il s'agit d'amener le Chemin du Bout de l'Île, — le "Terminal" — jusqu'au pied du Champ de Mars.

Et d'après les préférences chères à la "Presse", M. Mullarkey a des droits supérieurs au droit des citoyens de Montréal.

Du moment que M. Mullarkey demande la possession d'une rue, personne ne doit réclamer.

Rangé-vous pour que le protégé de la "Presse" passe.

Voilà à quel absurde raisonnement le préjugé, la malveillance, le parti pris, l'entêtement ou le dépit peut mener quand on n'y prend pas garde.

Nous avons dit ce que nous pensions du tracé de la ligne par lequel le "Terminal" demande à pénétrer jusqu'à la rue Craig, et nous l'avons fait en donnant nos raisons.

Nous avons démontré l'inutilité quasi absolue de cette ligne pour les quartiers qu'elle traverserait et dont la presque totalité est déjà dotée d'un service prompt, régulier, à bas prix et en correspondance avec tout le réseau des Chars Urbains.

Nous avons dit que le passager qui prend un tramway de la rue Notre-Dame de la rue Ste-Catherine, de la rue Ontario, de la rue Amherst, de la rue St-Denis ou de la rue St-Laurent peut avoir accès sur deux autres lignes suivant la localité où l'appellent son travail et ses affaires, sans qu'il ait à payer un sou de plus.

Au contraire, si la personne qui descend par la route projetée du Terminal veut, une fois rendue à la rue Craig, continuer son chemin à l'Est ou à l'Ouest, elle ne pourra le faire qu'en payant cinq sous pour un nouveau billet. Car son billet du "Terminal" ne sera bon et valable que sur les tramways de cette compagnie. Nous avons dit pourquoi.

Et alors que servira à un passager le soi-disant privilège d'acheter 10 billets pour 25 cents, lorsqu'il sera obligé pour le trajet qu'il a à faire d'acheter un second billet?

Tout simplement, au lieu de lui coûter meilleur marché qu'aujourd'hui, son trajet lui coûtera deux sous et une fraction plus cher que sur les Chars Urbains.

Si c'est là l'avantage que M. Mullarkey et la "Presse" entendent procurer aux ouvriers, il est possible que les ouvriers soient d'un avis contraire.

A ces inconvénients nous avons encore ajouté celui de la lenteur irrémédiable

du service que donnera le "Terminal" sur sa ligne, lenteur qui proviendra de l'absence d'une double voie et de la difficulté de multiplier les voies d'évitement.

Il semble, n'est-ce pas, que les citoyens habitant quelques-unes des rues par où se propose de passer le "Terminal", ont mille fois raison de demander au Conseil de Ville de ne pas permettre qu'on déprécie leurs propriétés, qu'on détruise leur confort et qu'on expose la vie de leurs enfants, et cela sans profit pour personne, — pour le simple motif de plaire à M. Mullarkey ou de donner une plus-value très problématique à la propriété de sa Compagnie.

Oui, les citoyens de la rue Cadieux ont agi sagement et justement lorsqu'ils se sont aperçus qu'on voulait les sacrifier sans utilité pour le public ni pour eux-mêmes, et qu'ils ont envoyé leur protestation au Conseil de Ville.

Plus tard, trop tard hélas! les citoyens dont la "Presse" fait semblant d'épouser la cause découvriront eux aussi qu'on les a blagués à fond dans cette affaire du "Terminal".

Dans tous les cas, ils ne pourront pas nous reprocher de n'avoir pas essayé de leur ouvrir les yeux sur la spéculation que veut faire M. Mullarkey et qui pourrait bien être une spéculation désastreuse pour lui et les siens.

AUTRE ACTEUR, MEME COMEDIE

La "Presse" se plaint que nous la harcelions. Evidemment, ces messieurs ont l'épiderme trop sensible pour le rôle qu'ils jouent.

Harcelier, non! A peine quelques protestations par ci, par là, quand nous croyons que l'hypocrisie dépasse la limite de l'endurance, — limite que nous admettons pourtant très large dans un cas comme celui-ci, où des hommes nés pour conduire, après s'être faits intrigants et conspirateurs, achèvent de prostituer leurs talents dans le métier de valets.

Harcelier, non! Ce serait trop cruel. Mais nous ne voulons plus participer pour ainsi dire à leur touche-besogne, en leur laissant faire d'autres dupes.

Sans doute que la "Presse" a le droit de donner son opinion sur les occasions ministérielles, mais quand, à sa face même, cette opinion porte la marque d'un plaidoyer en faveur du gouvernement, nous avons, nous aussi, le droit de nous moquer d'une indépendance si souvent affichée que pour mieux tromper le public, afin de servir à la fois les intérêts ministériels et les exigences d'une grande partie de la clientèle du confrère.

Or, dans ce cas-ci, — l'envoi d'un troisième contingent, — est manifeste que la "Presse" veut atténuer l'acte du gouvernement Laurier auprès de son public en amenant celui-ci à croire qu'il n'y aura pas de contingent, mais simplement permis de recrutement. C'est le contraire qui est vrai.

Le permis de recrutement a été refusé lorsque le gouvernement a annulé l'offre du major Merritt. Et l'expédition projetée est devenue l'affaire du Canada de l'instant où le cabinet Laurier a offert d'organiser un contingent de 600 hommes lorsque le Bureau de la Guerre l'exigeait. Que le Canada paie ou laisse payer par l'Angleterre, cela n'affecte en rien la nature de sa démarche. Ce n'est pas l'argent qui en change le caractère. L'offre a été faite le 13 mars. Le Parlement canadien siègeait et il n'a pas été consulté.

La "Presse" voudrait bien protester, mais cela ne lui est pas permis. Alors, elle prépare son terrain en se déclarant d'avance satisfaite, pourvu qu'il ne soit pas question d'écus. C'est la répétition de la comédie "no precedent", suivie à deux mois d'intervalle de deux autres contingents, — avec cette différence que cette fois le premier rôle sera tenu par la "Presse" au lieu de la "Patrie". Tant il est vrai que les meilleurs acteurs s'usent vite.

Si l'on ne touche pas aux écus, la "Presse" n'aura pas fait erreur, dit-elle, et le "Journal" n'aura pas de plaisir. Le confrère se trompe sur nos sentiments à son égard. Ce que nous éprouvons pour lui, quand, nous rappelant une partie de son passé, nous songeons à son attitude plus récente et à son rôle actuel, est tout autre chose que du plaisir.

Inutile d'insister. Ses amis et ses maîtres mêmes comprennent.

LA NOUVELLE FRANCE

Tel est le titre d'une revue annoncée déjà depuis quelque temps et qui doit paraître à partir du premier janvier prochain.

Cette publication, organisée sur les bases les plus larges et avec les plus sérieuses garanties de doctrine et de succès, se présente au public avec un programme des plus variés. Théologie, philosophie, sciences, art, littérature, questions de droit public et social, tout y sera traité au point de vue le plus actuel et le plus propre à instruire et à intéresser.

Inutile de démontrer l'utilité d'une entreprise de ce genre. On s'accorde de toutes parts à reconnaître qu'une telle publication répond parmi nous à un besoin véritable, besoin de nombreux lecteurs avides de puiser dans des études élaborées des notions qui leur manquent sur les questions les plus utiles et parfois les plus difficiles; besoin d'hommes lettrés, de jeunes gens studieux, en qui le talent n'attend que l'occasion de se révéler et de se produire dans divers travaux scientifiques ou littéraires.

Les fondateurs de "La Nouvelle France", ont fait appel aux meilleures plumes canadiennes: des membres distingués du clergé régulier et séculier, des professeurs d'université et grand nombre d'autres écrivains, non seulement de la Province de Québec, mais aussi d'Ontario, leur ont promis leur bienveillant concours.

Le samedi 13 septembre 1901, quelques officiers du camp de Beauport aperçurent, des sept heures du matin, des soldats anglais aux uniformes écarlates sur les hauteurs de Mont Plaisant et de cette partie du coteau Sainte-Genève où s'élevait aujourd'hui le faubourg Saint-Jean. Montcalm, surpris de cette soudaine apparition, réunit en toute hâte les hommes dont il pouvait disposer, et les mit aussitôt en marche vers Québec.

Chaque livraison de la revue — quarante-huit pages — contiendra une correspondance romaine, et de plus, autant que possible, une chronique étrangère, soit des Etats-Unis, soit de France, soit d'Angleterre. Les lecteurs seront en même temps mis au courant du mouvement intellectuel par des informations ou appréciations bibliographiques régulières.

Le prix d'abonnement n'étant que "d'une piastre par année" le public canadien, et surtout canadien-français, devrait se faire un devoir d'encourager cette publication. Il s'agit d'une oeuvre de la plus haute importance et qui mérite la sympathie de tous ceux qui ont à cœur le progrès religieux, intellectuel et social du Canada français. Plus les sympathies s'affirmeront, plus on s'efforcera d'améliorer la revue et de la rendre vraiment digne de la mission qu'elle assume et du public instruit auquel elle s'adresse.

La livraison de janvier contiendra, par le prospectus par M. l'abbé Eugène Roy, une lettre d'approbation de Sa Grandeur Monseigneur Bégin, un discours inédit de l'éminent archevêque, puis des travaux par l'honorable Thos. Chabais, le R.P. Alexis, capucin, M. l'abbé Choquette et Monsieur J. F. Dumontier, ainsi qu'une correspondance romaine.

On peut s'abonner à l'adresse suivante: M. J. F. Dumontier, Boîte postale 63, Québec.

UNE AUTRE VICTIME

M. Bourbonnais a un conjoint dans sa déchéance. M. Girard, employé du département de l'Agriculture, qui a pris part à la lutte en faveur de M. Dubord dans le comté de Québec, a été renvoyé du service.

Si le parti Parent appliquait cette sévérité à tous ceux de ses amis qui prennent une part active à la politique, il n'y aurait rien à redire. Mais M. Girard est puni parce qu'il a différé d'opinion avec M. Parent sur une question où deux libéraux étaient en cause. L'imprudence de M. Girard dans les circonstances est explicable parce que, en prenant part pour M. Dubord, il partageait l'opinion de son chef, M. Déchêne, ministre de l'Agriculture, dont les sympathies étaient en faveur de M. Dubord. M. Déchêne n'osant pas faire acte d'hostilité ouverte, M. Girard est allé au feu pour lui. Le moins qu'il pouvait s'attendre était d'être protégé par M. Déchêne. Or il est évident que le ministre de l'Agriculture a plié bagage devant M. Parent. Ce n'est pas loyal et surtout ce n'est pas brave. Tout premier ministre qu'il est, M. Parent ne peut pas forcer la main à un de ses collègues sur une question d'administration interne, à moins d'une raison grave. L'orgueil blessé de M. Parent n'est pas un argument suffisant pour justifier son action. M. Déchêne pouvait y résister. Sa retraite prouve qu'il n'est plus l'homme d'autrefois. Elle lui enlève plus de prestige qu'elle fera perdre d'écus à M. Girard.

Le successeur de M. HATT

La nomination de M. F. Pennée comme huissier de la Verge Noire, à Québec, est annoncée en premier Québec, double colonne, avec portrait, dans le "Soleil" de samedi.

On dirait qu'il s'agit d'un lieutenant-gouverneur, d'un général, d'un ambassadeur.

M. Pennée est un brave homme, un officier habile, courtois, qui remplira son action. M. Déchêne pouvait y résister. Sa retraite prouve qu'il n'est plus l'homme d'autrefois. Elle lui enlève plus de prestige qu'elle fera perdre d'écus à M. Girard.

Après quelques pourparlers avec Raméay, pour organiser la défense de la ville du côté le plus immédiatement menacé, le général fit ranger ses troupes en dehors des murs, sur les terrains vacants connus sous le nom de Plaines d'Abraham, et au sommet des Buttes-à-Neveu, il s'aperçut que les Anglais commençaient à se fortifier en appuyant leur droite sur la petite colline occupée aujourd'hui par la prison. Il résolut alors de commencer immédiatement l'attaque, bien que ses hommes fussent fatigués par une marche rapide assez longue et que le meilleur de ses troupes ne fût pas rendu sur les lieux.

Blessé légèrement des premières décharges de l'ennemi, Montcalm parvint à avoir voulu rentrer dans la ville, probablement pour en faire sortir un détachement d'artillerie.

Il chevauchait sur la Grande-Allée, non loin de l'endroit où s'élevait aujourd'hui le Palais Législatif, lorsque une balle l'atteignit dans les reins. Cette fois, il se sentit sérieusement frappé, et serait tombé de cheval sans le secours que lui portèrent immédiatement deux ou trois soldats qui se trouvaient près de lui. Ceux-ci le maintinrent en selle jusqu'à ce qu'il fut arrivé en face d'une maison assez spacieuse de la rue Saint-Louis où résidait le chirurgien Arnoux.

Le long de la route, des femmes, voyant le général ainsi soutenu par quelques hommes, et jugeant qu'il devait être mortellement blessé, éclatèrent en sanglots en s'écriant: — "Oh! mon Dieu, mon Dieu, le marquis est tué!" Montcalm s'efforçant de sourire leur dit, avec sa grâce ordinaire: — "Ce n'est rien, mes bonnes amies; ne vous affligez pas ainsi pour moi."

Il ne fallait pas songer à conduire le blessé jusqu'à sa résidence des remparts: mieux valait lui épargner les souffrances et les dangers du trajet. On résolut de s'arrêter chez M. Arnoux, où des soins immédiats pouvaient lui être donnés.

Des militaires qui soutenaient le général le prit dans ses bras, et, avec des précautions infinies, le déposa sur un lit dressé en toute hâte dans une vaste pièce du rez-de-chaussée de la maison du chirurgien. Ce militaire — un vigoureux jeune homme âgé de vingt-cinq ans — avait appartenu au régiment de Berry (alors dans la région du lac Champlain, sous le commandement de Bourlamaque) et faisait probablement partie de l'ordonnance comme attaché à la personne du général. Il était né à Saint-Louis de Versailles en 1732, et se nommait Jean Jamme dit Bellegarde.

On s'empressa autour du général, qui donna quelques ordres, puis s'entretenant longuement avec l'évêque, Monseigneur de Pontbriand, accouru en toute hâte auprès de lui.

Montcalm refusa de prendre la responsabilité de décider qu'il se fût relevé de la situation de l'armée, se contentant d'exprimer sa confiance dans l'habileté du chevalier de Lévis. Il voulait cependant dicter à son secrétaire cette dépêche, qui fut envoyée à Torsheid, et de là, révélant sa sollicitude et son affection pour les colons franco-canadiens, nos ancêtres.

"Général, l'humanité des Anglais me tranquillise sur le sort des prisonniers français, et sur celui des Canadiens. Ayez pour eux-ci les sentiments qu'ils m'avaient inspirés; qu'ils ne s'aperçoivent pas d'avoir changé de maître. Je fus leur père, soyez leur protecteur."

Wolfe, le général anglais, avait été tué dès le commencement de l'action. Montcalm mourut en soldat et en chrétien, après avoir reçu les derniers sacrements de l'Eglise avec la foi la plus vive. Arnoux (neveu du chirurgien de ce nom, et chirurgien lui-même), ne cacha pas au général que la mort approchait rapidement. Le héros demanda alors qu'on le laissât seul avec son Dieu; mais auparavant, il prit sa montre, pour lui désormais inutile, et, la tendant à Bellegarde, qui pleurait à ces cotés:

— "Je n'ai pas de parent ici, dit-il, mais tes soins pour moi ont été ceux d'un fils; prends cet objet qui m'était cher: il te rappellera que ton général a été content de toi jusqu'à son dernier soupir."

La fatale journée du 13 septembre 1759 achevait de s'écouler: la montre marquait près de minuit.

A cinq heures du matin, vendredi, le 14, tout était fini.

Le soir même du 11 septembre, à neuf heures, au dépôt de la députation du vainqueur de Carillon dans les caissons de la chapelle des Ursulines. "Les cloches restèrent muettes, le canon ne résonna point, et les clairons furent sans adieu pour les plus vaillants des soldats."

Le soir même de Bellegarde ne fut pas renvoyé en France avec le régiment de Berry, dont il avait été détaché. Il se maria à Québec, le 23 octobre 1761, avec Marie-Françoise Garzigue, (ou Gery, ou Ghéry), veuve de Louis Dupuis, et devint le père d'une assez nombreuse postérité. Ses descendants, établis dans diverses parties du Canada et des Etats-Unis, ont conservé fidèlement les traditions qui se rattachent à sa personne. C'est ainsi qu'une dame âgée, arrière-petite-fille de Jeanne dit Bellegarde, disait, il y a quelques années, que son grand-grand-père était né dans la "provoisie" d'une maison de la rue de la Montre, qu'elle maison où avait vécu son bis-aïeul on voyait le palais du roi. Or Bellegarde était né à Versailles, et l'on sait que de toutes les villes de cette ville on aperçoit le fort de la Montre, les derniers rois de l'ancien régime. Cette dame racontait aussi que son ancêtre portait toujours sur lui une montre d'un grand prix que Montcalm, sur son lit de mort, lui avait laissée en souvenir.

J'ai recueilli les mêmes traditions des lèvres de plusieurs personnes du comté de Bellegarde.

Le lecteur fera aisément la distinction entre ce qui est de la vérité absolue et ce qui est de la simple vraisemblance dans les lignes qui précèdent. Le fond de la légende de la montre de Montcalm me paraît absolument authentique.

Parmi les hommes de notre société canadienne que la France contemporaine a voulu honorer d'une distinction spéciale se trouve un descendant de Jean Jamme dit Bellegarde, — Monseigneur Clovis Laffamme, protonotaire apostolique, professeur de sciences et ancien recteur de l'Université Laval, ex-chancelier de la Légion d'Honneur à l'occasion de l'inauguration du monument Champlain, à Québec, le 21 septembre 1898, sur recommandation du conseil général de France au Canada. En choisissant Mgr Laffamme, parmi les membres d'un comité nombreux, pour être un de ceux qui devaient recevoir un titre honorifique du gouvernement de son pays, Monseigneur Kleczkowski a été bien inspiré à plus d'un point de vue; on pourrait ajouter qu'il semble avoir été guidé par une sorte d'instinct patriotique en attachant la croix d'honneur sur la poitrine de l'un des descendants du fidèle soldat de la vieille France que Montcalm exprime "décora" lui-même d'une façon si touchante.

Après quelques pourparlers avec Raméay, pour organiser la défense de la ville du côté le plus immédiatement menacé, le général fit ranger ses troupes en dehors des murs, sur les terrains vacants connus sous le nom de Plaines d'Abraham, et au sommet des Buttes-à-Neveu, il s'aperçut que les Anglais commençaient à se fortifier en appuyant leur droite sur la petite colline occupée aujourd'hui par la prison. Il résolut alors de commencer immédiatement l'attaque, bien que ses hommes fussent fatigués par une marche rapide assez longue et que le meilleur de ses troupes ne fût pas rendu sur les lieux.

Blessé légèrement des premières décharges de l'ennemi, Montcalm parvint à avoir voulu rentrer dans la ville, probablement pour en faire sortir un détachement d'artillerie.

Il chevauchait sur la Grande-Allée, non loin de l'endroit où s'élevait aujourd'hui le Palais Législatif, lorsque une balle l'atteignit dans les reins. Cette fois, il se sentit sérieusement frappé, et serait tombé de cheval sans le secours que lui portèrent immédiatement deux ou trois soldats qui se trouvaient près de lui. Ceux-ci le maintinrent en selle jusqu'à ce qu'il fut arrivé en face d'une maison assez spacieuse de la rue Saint-Louis où résidait le chirurgien Arnoux.

Le long de la route, des femmes, voyant le général ainsi soutenu par quelques hommes, et jugeant qu'il devait être mortellement blessé, éclatèrent en sanglots en s'écriant: — "Oh! mon Dieu, mon Dieu, le marquis est tué!" Montcalm s'efforçant de sourire leur dit, avec sa grâce ordinaire: — "Ce n'est rien, mes bonnes amies; ne vous affligez pas ainsi pour moi."

Il ne fallait pas songer à conduire le blessé jusqu'à sa résidence des remparts: mieux valait lui épargner les souffrances et les dangers du trajet. On résolut de s'arrêter chez M. Arnoux, où des soins immédiats pouvaient lui être donnés.

Des militaires qui soutenaient le général le prit dans ses bras, et, avec des précautions infinies, le déposa sur un lit dressé en toute hâte dans une vaste pièce du rez-de-chaussée de la maison du chirurgien. Ce militaire — un vigoureux jeune homme âgé de vingt-cinq ans — avait appartenu au régiment de Berry (alors dans la région du lac Champlain, sous le commandement de Bourlamaque) et faisait probablement partie de l'ordonnance comme attaché à la personne du général. Il était né à Saint-Louis de Versailles en 1732, et se nommait Jean Jamme dit Bellegarde.

On s'empressa autour du général, qui donna quelques ordres, puis s'entretenant longuement avec l'évêque, Monseigneur de Pontbriand, accouru en toute hâte auprès de lui.

Montcalm refusa de prendre la responsabilité de décider qu'il se fût relevé de la situation de l'armée, se contentant d'exprimer sa confiance dans l'habileté du chevalier de Lévis. Il voulait cependant dicter à son secrétaire cette dépêche, qui fut envoyée à Torsheid, et de là, révélant sa sollicitude et son affection pour les colons franco-canadiens, nos ancêtres.

"Général, l'humanité des Anglais me tranquillise sur le sort des prisonniers français, et sur celui des Canadiens. Ayez pour eux-ci les sentiments qu'ils m'avaient inspirés; qu'ils ne s'aperçoivent pas d'avoir changé de maître. Je fus leur père, soyez leur protecteur."

Wolfe, le général anglais, avait été tué dès le commencement de l'action. Montcalm mourut en soldat et en chrétien, après avoir reçu les derniers sacrements de l'Eglise avec la foi la plus vive. Arnoux (neveu du chirurgien de ce nom, et chirurgien lui-même), ne cacha pas au général que la mort approchait rapidement. Le héros demanda alors qu'on le laissât seul avec son Dieu; mais auparavant, il prit sa montre, pour lui désormais inutile, et, la tendant à Bellegarde, qui pleurait à ces cotés:

— "Je n'ai pas de parent ici, dit-il, mais tes soins pour moi ont été ceux d'un fils; prends cet objet qui m'était cher: il te rappellera que ton général a été content de toi jusqu'à son dernier soupir."

La fatale journée du 13 septembre 1759 achevait de s'écouler: la montre marquait près de minuit.

A cinq heures du matin, vendredi, le 14, tout était fini.

Le soir même du 11 septembre, à neuf heures, au dépôt de la députation du vainqueur de Carillon dans les caissons de la chapelle des Ursulines. "Les cloches restèrent muettes, le canon ne résonna point, et les clairons furent sans adieu pour les plus vaillants des soldats."

Le soir même de Bellegarde ne fut pas renvoyé en France avec le régiment de Berry, dont il avait été détaché. Il se maria à Québec, le 23 octobre 1761, avec Marie-Françoise Garzigue, (ou Gery, ou Ghéry), veuve de Louis Dupuis, et devint le père d'une assez nombreuse postérité. Ses descendants, établis dans diverses parties du Canada et des Etats-Unis, ont conservé fidèlement les traditions qui se rattachent à sa personne. C'est ainsi qu'une dame âgée, arrière-petite-fille de Jeanne dit Bellegarde, disait, il y a quelques années, que son grand-grand-père était né dans la "provoisie" d'une maison de la rue de la Montre, qu'elle maison où avait vécu son bis-aïeul on voyait le palais du roi. Or Bellegarde était né à Versailles, et l'on sait que de toutes les villes de cette ville on aperçoit le fort de la Montre, les derniers rois de l'ancien régime. Cette dame racontait aussi que son ancêtre portait toujours sur lui une montre d'un grand prix que Montcalm, sur son lit de mort, lui avait laissée en souvenir.

J'ai recueilli les mêmes traditions des lèvres de plusieurs personnes

CEYLAN ET INDIEN

FEUILLE NATURELLE

Thé Vert

Voici le temps le meilleur de décider les réclamations du thé roulé à la machine sur les thés Chinois et Japonais préparés à la main. Le premier est pur et délicat. Le dernier—bien, vous ferez, vous-même, la comparaison.

LES THÉS "SALADA"

Ne sont vendus qu'en paquet de plomb. Noir, mélangé, Vert, du Ceylan, non coloré. Échantillons gratuits sur demande.

Adresse: "SALADA" Montréal.

Nos Théâtres

A L'ACADEMIE

Tous les habitués des théâtres montrealais ont été, hier, à l'Académie de Musique, pour assister à la représentation de la pièce de M. May Irwin, une des plus populaires études de la scène américaine commencée à l'Académie de Musique, pour Montréal, des représentations de "The Widow Jones", cette insupportable comédie-bouffe. Cette pièce sera donnée pendant toute la semaine, y compris deux matinées, dont l'une samedi, et l'autre jeudi, le 28 novembre, jour d'actions de grâce.

On dit aux Etats-Unis que May Irwin est inimitable pour provoquer le fou rire. C'est la plus drôle de petite femme qui ait paru sur la scène. Elle s'est créée une réputation universelle de comédienne.

Les éphémères qui lui ont appliqué la presse américaine, peuvent ainsi se résumer: "May Irwin, c'est la femme qui vous fait rire", "la Sarah de la comédie", "une femme Fallstaff", "la pot-pourri de la bonne humeur", une chanteuse extraordinaire, l'unique et merveilleuse comédienne qui plait à tout le monde, "la reine de la scène".

Clément Scott, le célèbre dramaturge américain, qui a écrit la pièce, portait la toilette, elle était la plus grande artiste de notre siècle. Ce sera donc pour les habitués, un régal incomparable que cette "Widow Jones", qui sera l'un des succès de la saison.

THEATRE PROCTOR

Cette semaine sera véritablement une semaine de gala, au théâtre de la rue Guy, grâce à la direction qui affiche un programme littéraire, chargé, Pert Cotte, dans sa fantaisie, "A Lamb on Wall Street", en fait la principale figure. Les autres artistes sont Jules et Ella Garrison, travestis, M. O'Leary, comédien irlandais, Genaro et Bailey, chanteurs et danseurs, les sœurs Kingsley, comédiennes, Ch. D. Ward, chansonnier et chanteur, Wilson et Perry, plus les vues animées nouvelles. Les dames seront données aux matinées pour 10 cents, sauf jeudi, samedi et dimanche, dans toutes les parties de la salle.

LES CONCERTS DU DIMANCHE

Le concert sacré d'hier a été un succès artistique, bien que l'auditoire fût peu nombreux. M. Alfred De Sève a été hissé dans un "Andante" de Mozart, ainsi que dans le premier concerto de Beethoven.

Le quatuor composé de M. De Sève, Taranio, Zimmerman et Charbonneau, a bien exécuté l'"Allegro", op. 47, de Haydn, un "Andante" de Mozart, et un "Angel's Lullaby" de De Sève. M. Tedford, le ténor soliste, a brillé par son assaut.

THEATRE FRANCAIS

M. Edwin Mordant, le régisseur dans plus forts acteurs que nous ayons vus au théâtre de la rue Côté. Le régisseur, c'est l'état-major de la troupe. Le plus renommé qui soit aux spectacles dits de théâtre et d'opéra, il y aura un lion captif superbe qui créera toute une sensation. Les autres artistes sont très connus, ce sont: James J. Morton, Howard et Bland, Herberts Dogs, Sharp et Platt, Josephine Ansley, Barry et Hialvera.

OPERA COMIQUE

L'opéra comique aborde aujourd'hui, et pour toute la semaine, une des plus belles opérettes qu'il soit donné d'entendre.

Et qu'est-il besoin d'en faire l'éloge? Tout le monde connaît de réputation, ou pour l'avoir entendue, la jolie partition de Ch. Lecocq, intitulée "La Petite Marie". La musique exotique et l'interprétation amusante. Les rôles sont bien vus et les chœurs et l'orchestre vont bien.

SALLE ACADEMIQUE DU COLLEGE STE-MARIE

Les élèves du Collège donneront demain soir, en leur salle, une séance dramatique et musicale très intéressante. On y représentera l'une des plus jolies pièces du répertoire moderne, arrangée pour jeunes gens intitulée "Les Députés de Montvalion".

"LA CASE DE L'ONCLE TOM"

Au Théâtre National Français

Aujourd'hui, en matinée et en soirée, représentation de "La Case de l'Oncle Tom", au Théâtre National Français. L'œuvre célèbre et émouvante de Mme Beecher Stowe, a été montée avec le plus grand luxe et son interprétation, confiée à d'excellents artistes, sera sans doute de premier ordre. C'est M. P. L. Fillion, le comédien toujours applaudi, qui jouera le rôle du vieil oncle Tom. La pièce comporte 8 tableaux. Il ne faut pas manquer de voir le grand "cave-walk", les chiens savants, les poneys et les ânes.

Nous conseillons à nos lecteurs de venir les places à l'avance, car tout Montréal voudra voir "La Case de l'Oncle Tom".

NOTRE COMEDIE FRANCAISE

Toute la troupe est partie hier, pour Québec, où "Cyrano" et "La Marianne de Charley" seront joués cette semaine. La semaine prochaine, la comédie française réouvra ses portes par une reprise du "Drapeau de Carillon". M. O. David, pour les trois derniers jours.

PALAIS ROYAL

"Le demoiselle du téléphone" a eu tant de succès la semaine dernière, que les directeurs devront peut-être remettre cette pièce à l'affiche avant longtemps.

Les personnes qui fréquentent ce théâtre et qui ont été refusées à la porte, faute de place, feront paraître un effort auprès des directeurs pour obtenir une reprise de la pièce. Cette semaine une comédie d'Alphonse Brissson, non moins excellente intitulée "Le conducteur des wagons-lits". Cette pièce, très peu connue et dont on dit le plus grand bien renferme une thèse, paraît-il, des mœurs qui vivent en commun avec les pères, mères de l'une ou l'autre des époux pourront tirer profit.

LA COMPAGNIE THEATRALE DE MONTREAL

MM. Joseph Urbain Ledoux, consul des Etats-Unis à Trois-Rivières; Eugène Panneton, marchand; Eugène Panneton, marchand; Alfred Charbonneau, cordonnier; Tancrède Pagnuelo, avocat; Eugène Gourde, avocat; Cyrille Filiatrault, marchand; Jos. P. Gagné, ténor; Tancrède Charbonneau, entrepreneur; J. D. Coutlée, marchand; docteur J. A. Germain, J. E. Thériault, marchand; J. O. Labrecque, marchand; docteur; Alfred Beaudoin, marchand.

PARC SOHMER

John L. Sullivan montrera à se battre à la jeunesse, demain soir.

Le célèbre John L. Sullivan sera au Parc, demain soir. Il montrera au public comment on porte des coups et comment on se défend. Les coups seront portés lentement afin de permettre au public de les étudier.

Ce sera une démonstration scientifique de l'art du pugilat. Une troupe de variétés l'accompagne. Il compte une multitude d'admirateurs à Montréal, qui ne manquent pas d'aller voir l'ex-champion.

Le Bronchite—Baume Rhumal.

Les minutes du notaire GRANDPRE

Le notaire Eugène Labrecque, de Saint-Vallentin de Milton, a présenté au Lieutenant-Gouverneur, une requête, dans laquelle il demande qu'on transporte en sa faveur, les minutes, le répertoire et l'index du notaire Simon Grandpré qui a cessé de pratiquer.

PERSONNEL

Le colonel Chénier, M. Alfred Brunet et quelques amis sont partis hier soir pour leur réserve de chasse de Pont-du-Beauport. M. Calixte Leblond, président de la commission de police, partira demain pour New-York, où il étudiera certains points de police de la métropole américaine, en vue de certains changements à faire dans notre ville.

Les Pilules Cardinales

Les avez-vous prises en suivant rigoureusement les directions contenues dans chaque boîte? Avez-vous suivi les conseils de personnes se croyant de quel-que expérience et qui vous avaient dit que ce n'était pas nécessaire de suivre exactement telle et telle partie des directions? Dans ce cas, il n'est pas étonnant que vous n'ayez tiré que peu de bénéfice. Les Pilules Cardinales sont préparées pour toutes les maladies des femmes et des jeunes filles, et pour qu'elles les guérissent, il faut que les directions soient exactement suivies et si vous le faites sans vous occuper des conseils de tout le monde, nous vous promettons une parfaite guérison. (62) nov. 25, Dec. 14

Le Sultan dans la déche

Constantinople, 23.—A l'occasion du prochain départ de la caravane sacrée pour La Mecque, le ministre des finances se trouve dans l'impossibilité de pourvoir aux dépenses du voyage, et cherche à emprunter une somme de \$200,000 auprès des banquiers de Galata.

L'ORGANISATION CONSERVATRICE

Les conservateurs de la partie Est de Montréal se sont assemblés hier et ont jeté les bases d'une puissante organisation. M. Louis Loranger, avocat, a été élu président.

Echos du banquet du Club Cartier. Le discours de M. Monk

Le banquet du club Cartier commença à porter ses fruits. Le brillant discours du chef conservateur, M. Monk, a produit un effet extraordinaire. Les libéraux sont atterrés et tous les conservateurs, fiers de leur chef, veulent travailler activement à la réorganisation du parti de Lafontaine, de Cartier et de McDougal.

Hier, un grand nombre de conservateurs se sont réunis dans la salle Cartier, pour jeter les bases d'une importante association conservatrice. On mentionnera à l'avenir sous le nom de "Club Conservateur de la partie Est de Montréal" la réorganisation du parti de Lafontaine, de Cartier et de McDougal.

Toutes les classes de la société étaient bien représentées à cette assemblée. C'est dire que le nouveau club conservateur sera composé de membres appartenant aux professions libérales, la classe ouvrière, au commerce, etc. Toutes les personnes présentes ont exprimé leur grande satisfaction du discours de M. Monk, au banquet du club Cartier. C'est un grand chef que nous avons, disaient les uns, la province de Québec se ralliera à lui, disaient les autres.

M. J. P. Coutlée, marchand, a été élu président de l'assemblée et M. D. Huot, secrétaire.

M. Coutlée expliqua le but de l'association et laissa ensuite la parole à M. Tancrède Pagnuelo, avocat. M. Pagnuelo démontra tous les avantages d'une association conservatrice dans la partie Est de Montréal. Le Club Conservateur fera un travail sérieux dans toutes les classes, où il recrute ses membres.

La partie Est de Montréal est très importante. C'est là que se trouve la partie nord-est de la population ouvrière. Nous marcherons donc vaillamment à côté du club ouvrier. Les salles du club sont situées dans un bon centre, aux coins des rues St-Denis et St-Jacques. Les membres du club seront des gens sérieux, de vrais soldats.

On procéda ensuite aux élections des officiers, dont voici le résultat: Président honoraire, M. F. D. Monk.

Président actif, M. Louis Loranger, L. L. L. avocat; 1er vice-président honoraire, M. Jos. Normand, marchand; 2ème vice-président honoraire, docteur Gagné.

Secrétaire-archiviste, D. Huot, Secrétaire-correspondant, Arthur Sauvé.

Tresorier, Bruno Charbonneau, marchand; Commissaire-ordonnateur: Guillaume Dupont, bourgeois; 2ème Commissaire-ordonnateur: M. Léon Sénéchal, bourgeois.

Bibliothécaire: Jos. Veau; Directeurs: Azarie Lamarche, bourgeois; L. E. Beaudoin, marchand; Alfred Panneton, contremaître; Alfred Charbonneau, cordonnier; Tancrède Pagnuelo, avocat; Eugène Gourde, avocat; Cyrille Filiatrault, marchand; Jos. P. Gagné, ténor; Tancrède Charbonneau, entrepreneur; J. D. Coutlée, marchand; docteur J. A. Germain, J. E. Thériault, marchand; J. O. Labrecque, marchand; docteur; Alfred Beaudoin, marchand.

Après les élections, le président, M. Loranger, a fait un très joli discours, expliquant le programme du club. Nous travaillerons, dit-il, pour être les dignes soldats du grand parti à la conquête de nos libertés.

COURRIER DE QUEBEC

La compagnie d'assurance Québec--Le Victoria Curling Club.

La nouvelle école normale--L'entrepôt du quai Chouinard La traversée d'hiver--Les chasseurs en liesse--Blessé en glissant.

Québec, 24. — (Spécial). — Le Bureau de direction de la compagnie d'assurance Québec contre le feu, à sa dernière assemblée, a nommé les MM. dont les noms suivent, directeurs: L'honorable P. Garneau, Sir Alphonse Pelletier et M. F. H. Morris.

A une assemblée subséquente du bureau, l'honorable P. Garneau a été élu président et Sir Alphonse Pelletier, vice-président.

Le Victoria Curling Club vient de faire comme suit, l'élection de ses officiers pour l'année courante: Président, M. Murray Kennedy; Vice-président, docteur Geo. H. Parke.

Secrétaire-trésorier, M. Alfred B. Whitehead; Comité: MM. Hayter Reid, E. Hamel, W. C. J. Hall, et les ex-présidents du Club: Chaplain: Révérend J. S. Reeves.

M. F. S. Parent, l'entrepreneur de la nouvelle école normale, vient de terminer les travaux de maçonnerie du nouvel édifice.

M. Emmanuel Fiteau qui a été victime d'un si grave accident, il y a quelques jours, est maintenant en bonne voie de rétablissement, et va pouvoir quitter l'Hôtel-Dieu cette semaine.

L'entrepôt dont on vient de commencer la construction sur le pont

Chouinard aura 83 x 35 pieds et coûtera \$8,000.

MM. Dechêne et Paulins, marchands de Saint-Roch, viennent de conclure des arrangements pour la construction, sur la rue du Pont, d'un nouveau magasin, qui coûtera environ \$4,000.

Hier, la Compagnie de la Traversée a retiré les bateaux d'été du service et les a remplacés par "Queen" et le "Lion".

Un jeune garçon, du quartier Montcalm, a été victime d'un sérieux accident pendant qu'il s'amusa à glisser. Son traîneau alla donner violemment contre le trottoir et l'enfant a reçu des blessures graves.

Il a été immédiatement transporté à la résidence de ses parents où un médecin a été appelé à lui donner des soins.

Après les élections, le président, M. Loranger, a fait un très joli discours, expliquant le programme du club. Nous travaillerons, dit-il, pour être les dignes soldats du grand parti à la conquête de nos libertés.

M. D. Huot remercia les membres de l'honneur qu'ils lui ont fait. Le Club Conservateur d'après le programme tracé par le président et d'après les membres qui en font déjà partie, sera une association sérieuse, il sera un facteur important dans l'organisation du parti conservateur.

Nous avons, dans la personne de M. Monk, un chef de grande valeur. Sa grande dignité de citoyen et d'homme politique, ses grands talents sont reconnus des libéraux comme des conservateurs. Son discours au banquet du Club Cartier a été celui d'un véritable homme d'Etat. M. Monk a prouvé qu'il était digne de porter le manteau de sir George Étienne Cartier, de ce grand homme d'Etat, dont le nom devient de plus en plus synonyme de patriotisme, dans tout le Canada.

Avec un programme et des chefs comme nous en avons avec un travail énergique qui à notre parfaite opinion, il n'y a pas de doute que les conservateurs qui nous ont abandonnés en 1896, reviendront désabusés par les scandales libéraux et désillusionnés des fausses promesses de M. Laurier, nous le drapier du parti qui a eu crédit toutes les réformes, tous les progrès dont nous avons profité depuis la conquête de nos libertés politiques. La jeunesse conservatrice est fière de ses chefs. M. Monk a répondu à ses aspirations.

M. D. Huot remercia les membres du club de l'avoir élu secrétaire et il promet lui aussi tout son travail.

M. le président Coutlée dit l'assemblée par un très joli discours qui provoqua de nombreux applaudissements. Il est un de ceux qui ont fondé le Club Cartier. Il a été témoin des grands succès et des hauts faits des associations conservatrices. Il est convaincu que le parti conservateur reprendra au pouvoir avant longtemps.

Bref, les fondateurs du Club Conservateur de la partie Est peuvent être fiers de leur première assemblée.

Le Croup -- Baume Rhumal.

LE CORRESPONDANT

Revue Périodique paraissant le 10 et le 25 de chaque mois.

1. La décadence de la marine marchande et la responsabilité de l'Etat. X X X

II. L'Armée de Saint, d'après de récentes publications anglaises. Augustin Léger.

III. Le Vœu de l'histoire. De l'ancien parlement de Paris à Marie-Antoinette et à Napoléon III.

IV. Au fil de l'histoire. De l'ancien parlement de Paris à Marie-Antoinette et à Napoléon III.

V. L'hostilité ouverte contre la législation sociale. L'on se souvient.

VI. De la haine à l'amour. — III — Ernest Daudet.

VII. André Chénier, d'après ses récentes publications (1874, 1899, 1900, 1901) — II — Fin. Louis Armand.

VIII. Revue des Sciences. — Henri de Parville.

IX. Chronique Politique.

Prix de l'abonnement, Paris, Département et Étranger, un an, 35 fr.; six mois, 18 fr.

Les abonnements partent du 1er de chaque mois.

On s'abonne à Paris aux Bureaux du "Correspondant", 31, rue de Valenciennes, 31, dans tous les bureaux de poste et chez tous les libraires des Départements.

WINDSOR MILLS PROSPERE

Une nouvelle compagnie vient de s'y former, avec un capital de \$10,000.

dernier peut être assuré que tous regretteront et déplorent la lâche intrigue dont il a été la victime, ainsi que les contribuables en général. Si les ouvriers possèdent une certaine influence et trouvent l'origine de cet acte malicieux, nul doute qu'ils feront face aux ennemis d'un citoyen courageux qui a toujours donné une opinion franche sur les questions d'un intérêt public, a maintenu et conduit à bonne fin son programme de réforme municipale.

"Les ouvriers s'apercevront de la perte de ce citoyen, mais ne doivent pas oublier que si M. Morris ne peut être remis dans ses droits civiques, ils ont un devoir sacré à remplir. Le public nous regarde dans cette affaire. Que personne ne manque à son devoir. Que personne qui s'oppose au programme ouvrier, ne soit élu maire. Que tous se donnent la main et travaillent de concert aux prochaines élections pour rejeter ceux qui ne sont avec les ouvriers qu'à la veille d'une lutte. Faisons un effort suprême pour affirmer nos droits et les principes ouvriers."

Une délégation de Brockville a demandé samedi au gouvernement de construire une nouvelle salle d'exercices militaires et de donner un nouveau champ de tir à cette ville.

Une délégation a aussi rencontré M. Tarte pour lui demander d'aller visiter personnellement la région à travers laquelle on doit construire une ligne de chemin de fer de la vallée de la rivière de la Trémoigne.

Une troisième délégation conduite par M. Steninger de Cornwall, a demandé à M. Tarte, certains édifices publics à cet endroit.

M. J. Emile Asselin, de la Chambre des Communes, a reçu hier une télégramme de Portland, Oregon, lui annonçant la mort de son frère Arthur. Ce dernier qui était âgé de 42 ans, avait quitté l'Ottawa depuis 21 ans, et depuis n'a pas eu occasion de voir sa famille. Sa mère demeure rue de l'Église et cette triste nouvelle l'a extrêmement affectée.

La deuxième accusation portée par le constable Hutton contre le maire Morris, Thos. Lindsay, George Bryson et F. X. Saint-Jacques, est venue ce matin en cour de police. Au lieu de s'en tenir à la preuve contre l'ex-maire, le constable Hutton a appelé M. Morris lui-même dans la boîte, pour donner témoignage contre M. St-Jacques. L'ex-maire est entré dans la boîte, a baissé l'évangile, dit que son nom était W. D. Morris et qu'il était dans l'hôtel Russell à la date portée dans l'accusation. Mais lorsque le constable lui a demandé ce qui s'était passé et ce qu'il avait vu, M. Morris s'est adressé à la cour et a dit: "Je refuse de répondre; je ne veux pas remplir ici le rôle d'un vulgaire détendeur (common witness informer)". Le juge lui a donné raison et toutes les causes ont été déboutées.

Au Palais de Justice

COUR SUPERIEURE: JUGEMENTS.

L'HON. SIR MELBOURNE TAIT.

The Londonderry Iron Coy. vs The Three Rivers Iron Coy. et al. Les Curés et marguilliers de St-Henri, réclamants, et Alphonse Charbonneau, contestants.

Contestation renvoyée.

George Blache vs L. J. Papineau, défendeur principal et L. J. A. Papineau et al. s. s. et E. B. Gagné et al. s. s. et L. J. A. Papineau, demandeur en garantie et Henri Blache, défendeur en garantie. Intervention renvoyée; la sous tiers-saisie est maintenue.

L'HON. JUGE DAVIDSON.

E. Levar vs T. Cholette et La Compagnie d'assurance contre le feu du Canada. Requête du défendeur, pour faire casser la saisie conservatoire. Rayée. — Réglette hors de Cour.

Le Croup -- Baume Rhumal.

LE CORRESPONDANT

Revue Périodique paraissant le 10 et le 25 de chaque mois.

1. La décadence de la marine marchande et la responsabilité de l'Etat. X X X

II. L'Armée de Saint, d'après de récentes publications anglaises. Augustin Léger.

III. Le Vœu de l'histoire. De l'ancien parlement de Paris à Marie-Antoinette et à Napoléon III.

IV. Au fil de l'histoire. De l'ancien parlement de Paris à Marie-Antoinette et à Napoléon III.

V. L'hostilité ouverte contre la législation sociale. L'on se souvient.

VI. De la haine à l'amour. — III — Ernest Daudet.

VII. André Chénier, d'après ses récentes publications (1874, 1899, 1900, 1901) — II — Fin. Louis Armand.

VIII. Revue des Sciences. — Henri de Parville.

IX. Chronique Politique.

Prix de l'abonnement, Paris, Département et Étranger, un an, 35 fr.; six mois, 18 fr.

Les abonnements partent du 1er de chaque mois.

On s'abonne à Paris aux Bureaux du "Correspondant", 31, rue de Valenciennes, 31, dans tous les bureaux de poste et chez tous les libraires des Départements.

WINDSOR MILLS PROSPERE

Une nouvelle compagnie vient de s'y former, avec un capital de \$10,000.

La CIE S. CARSLLEY, LIMITEE

Rue Notre-Dame. Le plus Grand Magasin de Montréal. Rue St-Jacques.

25 NOVEMBRE 1901

AU SUJET DES TOILES

Une grande demande dans les toiles de ménage à laquelle nous ne pouvons suppléer. Les plus belles qualités dans le stock, bien que non pas nécessairement à des prix élevés. Nous mentionnons quelques lignes aujourd'hui en démontrant combien est peu considérable le déplacement nécessaire pour suppléer aux présents besoins.

Toiles à Nappes de Table	Services en toile Huckaback
Grandeur 54 par 54. Spécial. 60	Service grandeur 18 x 32 pouces. Spécial, chaque. 10c
Grandeur 60 par 66. Spécial. 0.85	
Grandeur 66 par 72. Spécial. \$1.00	Services en toile à verre, avec carreaux rouges et bleus. 33c
Grandeur 72 par 72. Spécial. 1.10	
Nappes en Toile blanche	Services Honeycomb
Avec jolis bords bleus et rouges. Grandeur 1 3/4 par 1 3/4 verges. Spécial. \$1.35	Services Honey Comb, bonne qualité, grandeur 17 par 35. 33c
Grandeur 2 par 3 verges. Spécial. \$1.60	Services Honey Comb, qualité spéciale, grandeur 18 par 36. 5c
Nappes en toile blanche, grandeur 2 par 3 verges. Spécial. \$1.60	Services Honey Comb, bonne qualité, grandeur 20 x 40. Spécial, chaque. 7c
Grandeur 2 par 3 verges. Spécial. \$1.60	
Services Huckaback	
Services en toile Huckaback française pure toile, grandeur 14 x 24 pouces. 53c	

Grande Vente de Gilets

A moitié prix. Chaque jour ce département est encombré de centaines de Dames, anxieuses de bénéficier de cette vente à moitié prix de Gilets pour Dames et Demoiselles.

Billet Original sur chaque Billet!

Afin que chaque personne puisse remarquer l'écusson donné, les billets originaux marqués en chiffres, demeurent attachés à chaque gilet. Un autre billet avec le prix de vente en crayon bleu y sera ajouté.

Etoffes à Robes de toute Qualité!

L'arrivée des Etoffes à robes de haute classe aujourd'hui pour les ventes de cette semaine, est une très haute importance pour les acheteurs conscients. Les clients transformés des valeurs si exceptionnelles et des occasions si inattendues d'économie qu'ils se hâteront de faire une prompte visite, qu'ils aient besoin d'acheter ou non. Les prix et les descriptions données ne sont qu'une faible vision de ce qu'ils trouveront dans les lignes indiquées pour une valeur et un attrait exceptionnels qui attirent et qui sont réellement irrésistibles.

ETOFFES A ROBES DE COULEUR

Nouvelles Etoffes à robes en drap Covert, de couleur, dans toutes les nouvelles nuances d'herbe. Riche fini perlé. Spécial, la verge. 98c

Nouvelles Etoffes Zibeline de couleur, dans une grande variété de jolies nuances, toutes les dernières nuances. Prix spécial, la verge. \$1.20

Etoffes Zibeline de couleur, qualité supérieure, dans toutes les plus belles nuances d'hiver, tout un joli costume. Prix spécial. \$1.45

ETOFFES A ROBES NOIRES

Etoffes à robes noires pesantes, Worsted Anglais, qualité extra, font un magnifique costume-tailleur. Prix spécial. 90c

Nouvelles Etoffes Zibeline noire une et rayée, qualité supérieure. Prix spécial. \$1.20

Nouvelle Zibeline noire pour costume, qualité pesante, fini très riche, fait un costume très élégant. Prix spécial. \$1.50

...Les... Chemises R. J. TOOKE.

LE PREMIER RESULTAT

Nous constatons aujourd'hui le premier résultat de la démonstration Monk.

C'est l'organisation d'un excellent club conservateur dans la partie Est de Montréal.

Le conseil de l'hon. T. C. Casgrain a été suivi : organisations-nous.

Nous espérons que l'exemple donné par les conservateurs de la partie Est sera suivi ailleurs.

Quand à la nouvelle organisation, la liste de ses officiers et membres suffit à promettre le succès.

LA CONTESTATION DE BEAUHARNOIS

Le député Loy a subi samedi un examen préliminaire.

La cause remise au 6 décembre.

M. Loy, député de Beauharnois, a subi, samedi dernier, un examen préliminaire, dans la contestation de son élection à Beauharnois.

L'audition des témoins, dans cette affaire, a été renvoyée au 6 décembre prochain.

M. J. G. H. Bergeron, l'ex-député, déclare que pas moins de cent cinquante témoins seront assignés pour la poursuite, dans cette cause, et mettront au grand jour, les petits moyens dont ses adversaires se sont servis contre lui, aux dernières élections générales.

LA FANFARE DE LA CITE

Elle célébrera jeudi son huitième anniversaire.

La fanfare municipale, sous l'habile direction de M. Edmond Hardy, célébrera jeudi prochain, le huitième anniversaire de sa fondation. Jeudi soir, le maire, les échevins, les officiers de la police, les journalistes et les invités assisteront à un "smoking concert" qui sera donné dans la nouvelle salle de gymnase de la police, à l'étage supérieur de l'hôtel de ville.

La fanfare exécutera un programme musical et des discours seront prononcés par Son Honneur le Maire, les échevins LeBeuf, Laporte et Sadler, le chef de la fanfare.

Il est entendu qu'on est à tenter un effort pour subvenir aux frais de concert dans des parcs publics, l'année prochaine. Il est tout probable qu'on s'occupera de la chose à la prochaine réunion de la Commission de Police.

TUE ACCIDENTELLEMENT

Un cultivateur reçoit d'un bouc une ruade fatale.

Un cultivateur du nom de E. Cox, a été tué dans son étable, à Magog, samedi dernier. Pendant qu'il était courbé pour ramasser quelque chose sur la planche, il reçut une ruade d'un bouc qui le frappa au-dessus de la tempe gauche, causant la mort presque immédiatement.

Le coroner a été informé et tiendra une enquête.

CANDIDATS A LA MAIRIE

Plusieurs noms sont avancés de l'avant comme candidats à la mairie, en opposition au maire Préfontaine, à l'occasion des élections municipales, qui auront lieu au mois de février prochain. Jusqu'à ce moment les noms de MM. Doran, C. F. Smith, ex-échevin McDor, docteur E. P. Lachapelle, F. L. Bégué, C. R. sénateur Casgrain, docteur Rodière, le sénateur Dandurand et l'échevin Hart.

A PROPOS D'UN LOPIN DE TERRE

MM. Geoffrion, Geoffrion et Cusson ont produit en Cour de Pratique, une motion de la part du Grand Tronc, à l'effet qu'un troisième arbitre soit nommé pour déterminer le prix d'un lopin de terre appartenant à la compagnie du Télégraphe de Montréal et que le Grand Tronc a exproprié.

La motion a été suspendue au 27 courant.

RHUMES OBSTINES : Baume Rhumal

Donnent un "At Home" auquel les dames font honneur.

Samedi soir, le sergent-major et les sergents du 65ème régiment ont donné un splendide "At Home", à leurs quartiers généraux, salle des manœuvres.

Les dames, nombreuses, ont égayé le banquet de leur présence. Messieurs les sergents ont eu un succès de chic et ils méritent des félicitations.

POUR LES MALADES

La formation d'une société sous le nom de "Société de Secours en Maladie" pour se mettre, au moyen de contributions, en état de secourir ceux de ses membres qui sont affligés par suite de maladie, a été autorisée par un arrêté conseil, en date du 20 novembre 1901.

Le siège principal de la société est à Montréal.

\$100,000 EN FUMEE

Le feu a causé samedi des dommages considérables à la maison W. et J. P. Currie, No 134 rue McGill. Les dégâts sont couverts par les assurances.

Une sérieuse conflagration s'est produite en plein centre de la ville, hier matin.

En faisant sa ronde habituelle, rue Saint-Paul, un constable du poste No 6, remarqua que les étages supérieurs des grands entrepôts de MM. W. et J. P. Currie et Co., situés au No 134, rue McGill, et s'étendant, rue Saint-Paul, jusqu'au coin de la rue Longueuil, étaient tout en feu. Le constable donna immédiatement l'alarme, à la boîte 414, située à l'angle des rues Saint-Henri et Saint-Jacques. Les pompiers des divisions Est et Centre se rendirent aussitôt sur les lieux.

A l'arrivée du sous-chef Mitchell, l'incendie qui avait pris naissance aux étages supérieurs, faisait face à la rue Longueuil, avait pris des proportions tellement alarmantes, qu'il fut plus prudent de donner une alarme générale.

Le chef Benoit arriva bientôt sur la scène, et le temps de le dire, 15 puissants jets d'eau inondèrent le foyer de l'incendie, mais les flammes avaient une telle intensité qu'il était impossible de les contenir. Les pompiers d'envahir les trois étages supérieurs, qui ne furent bientôt qu'un foyer ardent. La tour d'eau, postée rue Saint-Paul, envoya bientôt deux puissants jets d'eau sur les flammes alimentées qu'elle était par la pompe Lafrance, stationnée au coin des rues McGill et Saint-Paul. Les autres pompes stationnées à différents endroits, firent une excellente besogne.

Les deux étages supérieurs de la bâtisse ont été les plus maltraités par le feu.

Les autres étages ont également été atteints, mais les pertes sont entièrement couvertes par les assurances. L'étage supérieur qui avait occupé par une manufacture de chemises et de sautoirs, a été complètement détruit; les matériaux inflammables qui s'y trouvaient ont fourni un aliment facile aux flammes.

Après toutes les apparences, l'origine de l'incendie a été causée par un poêle surchauffé ou par une combustion spontanée.

Le stock, qui était considérable et se composait principalement de papier, a été détruit ou gaspillé par l'eau et la fumée.

L'établissement de la Redmond, Greenlee Co., Limited, voisin de l'édifice incendié, a éprouvé de grands dommages par l'eau et la fumée.

Les dommages causés par cet incendie s'élevèrent entre \$80,000 et \$100,000, entièrement couverts par les assurances.

Plusieurs acteurs du Proctor, qui pensaient que le feu ne leur causerait pas une grande frayeur et il fallut les rassurer pour les empêcher de se porter à des extrémités.

Trois pompiers ont été légèrement blessés au cours de l'incendie. Le pompier Jack Benoit, qui se trouvait à l'arrière d'une pompe, a été atteint à la main, ce qui a provoqué une hémorragie. Le médecin de la brigade, le docteur D'Aoust, était sur les lieux et il a pansé les blessés, sans qu'on fut obligé de les transporter à l'hôpital.

Un peu avant minuit, samedi soir, le chef Carrière, extrémité de la municipalité rurale de St-Boniface, a été arrêté samedi, sous l'accusation d'avoir détourné les fonds de la corporation au cours des trois dernières années. Les montants détournés s'élevaient, paraît-il, à une somme de \$1,600.

La London & Accident Guarantee Co. de Montréal, était caution de Carrière pour un bon nombre de ses obligations. Les procédures contre l'accusé ont été prises par le gouvernement, dans les intérêts de la compagnie.

Cette dernière s'est portée caution pour un bon nombre de ses obligations. Les procédures contre l'accusé ont été prises par le gouvernement, dans les intérêts de la compagnie.

Cette dernière s'est portée caution pour un bon nombre de ses obligations. Les procédures contre l'accusé ont été prises par le gouvernement, dans les intérêts de la compagnie.

Cette dernière s'est portée caution pour un bon nombre de ses obligations. Les procédures contre l'accusé ont été prises par le gouvernement, dans les intérêts de la compagnie.

Cette dernière s'est portée caution pour un bon nombre de ses obligations. Les procédures contre l'accusé ont été prises par le gouvernement, dans les intérêts de la compagnie.

Cette dernière s'est portée caution pour un bon nombre de ses obligations. Les procédures contre l'accusé ont été prises par le gouvernement, dans les intérêts de la compagnie.

Cette dernière s'est portée caution pour un bon nombre de ses obligations. Les procédures contre l'accusé ont été prises par le gouvernement, dans les intérêts de la compagnie.

Cette dernière s'est portée caution pour un bon nombre de ses obligations. Les procédures contre l'accusé ont été prises par le gouvernement, dans les intérêts de la compagnie.

Cette dernière s'est portée caution pour un bon nombre de ses obligations. Les procédures contre l'accusé ont été prises par le gouvernement, dans les intérêts de la compagnie.

Cette dernière s'est portée caution pour un bon nombre de ses obligations. Les procédures contre l'accusé ont été prises par le gouvernement, dans les intérêts de la compagnie.

Cette dernière s'est portée caution pour un bon nombre de ses obligations. Les procédures contre l'accusé ont été prises par le gouvernement, dans les intérêts de la compagnie.

Cette dernière s'est portée caution pour un bon nombre de ses obligations. Les procédures contre l'accusé ont été prises par le gouvernement, dans les intérêts de la compagnie.

Cette dernière s'est portée caution pour un bon nombre de ses obligations. Les procédures contre l'accusé ont été prises par le gouvernement, dans les intérêts de la compagnie.

Cette dernière s'est portée caution pour un bon nombre de ses obligations. Les procédures contre l'accusé ont été prises par le gouvernement, dans les intérêts de la compagnie.

Cette dernière s'est portée caution pour un bon nombre de ses obligations. Les procédures contre l'accusé ont été prises par le gouvernement, dans les intérêts de la compagnie.

Le feu a causé samedi des dommages considérables à la maison W. et J. P. Currie, No 134 rue McGill. Les dégâts sont couverts par les assurances.

Une sérieuse conflagration s'est produite en plein centre de la ville, hier matin.

En faisant sa ronde habituelle, rue Saint-Paul, un constable du poste No 6, remarqua que les étages supérieurs des grands entrepôts de MM. W. et J. P. Currie et Co., situés au No 134, rue McGill, et s'étendant, rue Saint-Paul, jusqu'au coin de la rue Longueuil, étaient tout en feu. Le constable donna immédiatement l'alarme, à la boîte 414, située à l'angle des rues Saint-Henri et Saint-Jacques. Les pompiers des divisions Est et Centre se rendirent aussitôt sur les lieux.

A l'arrivée du sous-chef Mitchell, l'incendie qui avait pris naissance aux étages supérieurs, faisait face à la rue Longueuil, avait pris des proportions tellement alarmantes, qu'il fut plus prudent de donner une alarme générale.

Le chef Benoit arriva bientôt sur la scène, et le temps de le dire, 15 puissants jets d'eau inondèrent le foyer de l'incendie, mais les flammes avaient une telle intensité qu'il était impossible de les contenir. Les pompiers d'envahir les trois étages supérieurs, qui ne furent bientôt qu'un foyer ardent. La tour d'eau, postée rue Saint-Paul, envoya bientôt deux puissants jets d'eau sur les flammes alimentées qu'elle était par la pompe Lafrance, stationnée au coin des rues McGill et Saint-Paul. Les autres pompes stationnées à différents endroits, firent une excellente besogne.

Les deux étages supérieurs de la bâtisse ont été les plus maltraités par le feu.

Les autres étages ont également été atteints, mais les pertes sont entièrement couvertes par les assurances. L'étage supérieur qui avait occupé par une manufacture de chemises et de sautoirs, a été complètement détruit; les matériaux inflammables qui s'y trouvaient ont fourni un aliment facile aux flammes.

Après toutes les apparences, l'origine de l'incendie a été causée par un poêle surchauffé ou par une combustion spontanée.

Le stock, qui était considérable et se composait principalement de papier, a été détruit ou gaspillé par l'eau et la fumée.

L'établissement de la Redmond, Greenlee Co., Limited, voisin de l'édifice incendié, a éprouvé de grands dommages par l'eau et la fumée.

Les dommages causés par cet incendie s'élevèrent entre \$80,000 et \$100,000, entièrement couverts par les assurances.

Plusieurs acteurs du Proctor, qui pensaient que le feu ne leur causerait pas une grande frayeur et il fallut les rassurer pour les empêcher de se porter à des extrémités.

Trois pompiers ont été légèrement blessés au cours de l'incendie. Le pompier Jack Benoit, qui se trouvait à l'arrière d'une pompe, a été atteint à la main, ce qui a provoqué une hémorragie. Le médecin de la brigade, le docteur D'Aoust, était sur les lieux et il a pansé les blessés, sans qu'on fut obligé de les transporter à l'hôpital.

Un peu avant minuit, samedi soir, le chef Carrière, extrémité de la municipalité rurale de St-Boniface, a été arrêté samedi, sous l'accusation d'avoir détourné les fonds de la corporation au cours des trois dernières années. Les montants détournés s'élevaient, paraît-il, à une somme de \$1,600.

La London & Accident Guarantee Co. de Montréal, était caution de Carrière pour un bon nombre de ses obligations. Les procédures contre l'accusé ont été prises par le gouvernement, dans les intérêts de la compagnie.

Cette dernière s'est portée caution pour un bon nombre de ses obligations. Les procédures contre l'accusé ont été prises par le gouvernement, dans les intérêts de la compagnie.

Cette dernière s'est portée caution pour un bon nombre de ses obligations. Les procédures contre l'accusé ont été prises par le gouvernement, dans les intérêts de la compagnie.

Cette dernière s'est portée caution pour un bon nombre de ses obligations. Les procédures contre l'accusé ont été prises par le gouvernement, dans les intérêts de la compagnie.

Cette dernière s'est portée caution pour un bon nombre de ses obligations. Les procédures contre l'accusé ont été prises par le gouvernement, dans les intérêts de la compagnie.

Cette dernière s'est portée caution pour un bon nombre de ses obligations. Les procédures contre l'accusé ont été prises par le gouvernement, dans les intérêts de la compagnie.

Cette dernière s'est portée caution pour un bon nombre de ses obligations. Les procédures contre l'accusé ont été prises par le gouvernement, dans les intérêts de la compagnie.

Cette dernière s'est portée caution pour un bon nombre de ses obligations. Les procédures contre l'accusé ont été prises par le gouvernement, dans les intérêts de la compagnie.

Cette dernière s'est portée caution pour un bon nombre de ses obligations. Les procédures contre l'accusé ont été prises par le gouvernement, dans les intérêts de la compagnie.

Cette dernière s'est portée caution pour un bon nombre de ses obligations. Les procédures contre l'accusé ont été prises par le gouvernement, dans les intérêts de la compagnie.

Cette dernière s'est portée caution pour un bon nombre de ses obligations. Les procédures contre l'accusé ont été prises par le gouvernement, dans les intérêts de la compagnie.

Cette dernière s'est portée caution pour un bon nombre de ses obligations. Les procédures contre l'accusé ont été prises par le gouvernement, dans les intérêts de la compagnie.

Cette dernière s'est portée caution pour un bon nombre de ses obligations. Les procédures contre l'accusé ont été prises par le gouvernement, dans les intérêts de la compagnie.

Cette dernière s'est portée caution pour un bon nombre de ses obligations. Les procédures contre l'accusé ont été prises par le gouvernement, dans les intérêts de la compagnie.

Cette dernière s'est portée caution pour un bon nombre de ses obligations. Les procédures contre l'accusé ont été prises par le gouvernement, dans les intérêts de la compagnie.

Les Etudiants en Droit

Leur fête annuelle a été célébrée samedi par une excursion au Bout de l'île et un Banquet à l'hôtel Place Viger.

La Marcelline des Etudiants

La faculté de Droit de l'Université Laval célébra samedi dernier sa fête annuelle. A cette occasion, nos gals étudiants ont allé passer la journée à l'hôtel Bureau, au Bout de l'île, où un copieux lunch a été servi, suivi de réjouissances qui ont eu un cachet particulier, dans la mesure où les étudiants ont en notariats se réunissant à l'Université pour se rendre, drapeau en tête, à la chapelle Notre-Dame de Lourde, pour y entendre la messe du St-Esprit chantée en leur honneur, et un éloquent sermon par le Rév. P. Cadot. Il était environ 10 heures, quand les étudiants prirent possession de deux tramways spéciaux à l'angle des rues St-Jacques et St-Catherine et l'entraînant le plus joyeux n'a cessé de régner jusqu'au Bout de l'île.

Une magnifique réception les attendait à l'hôtel, où M. Bureau fit un chaleureux accueil à la brillante jeunesse; l'hôtel était aux étudiants.

M. E. Lafontaine, professeur de droit romain, a reçu toute une ovation lorsqu'il a été invité à adresser la parole pendant le lunch. Les étudiants ont aussi parlé, MM. Lafontaine, J. W. Jalbert, président des E.E.D., M. Bédard, délégué de l'Ecole Polytechnique, J. H. Archambault, John Bunbury etc. Le départ s'est effectué à 14 heures, et la joyeuse troupe est revenue à Montréal en chantant les vieux refrains canadiens.

Le comité d'organisation de la fête du Bout de l'île se composait de M. L. H. Archambault, président, J. H. Bunbury, vice-président, J. R. Rémond, secrétaire et H. S. M. Caron, trésorier.

Ces messieurs ont droit à des félicitations pour avoir mené à si bon port cette fête qui fera époque dans les annales de l'Université Laval.

Le banquet au Viger a été superbe; grand nombre d'étudiants, dîner délicieux, discours éloquents, voilà le bilan de la soirée.

Nous avons remarqué plusieurs hommes éminents de la province. M. J. N. Jalbert, président, M. A. Adair, Turgeon de Québec, MM. les juges Lacoste, Mathieu, Wurtelle, Curran et Pagnuelo, le maire Préfontaine, les honorables MM. Tarte, Rodière, MM. P. D. Monk, H. Archambault, Rodolphe L. mieu, H. Gervais, Eug. Lafontaine, l'abbé C. P. Choquette, M. le chanoine Ph. Demers, le professeur Laurent, M. White, bâtonnier du Barreau de Montréal, MM. Lesage et Prad.

Le menu a été magistralement dressé, pendant que toutes ces brillantes intelligences réunies entretenaient un feu continu de fines ripostes.

M. Jalbert, président des étudiants en droit, prend le premier la parole et inculque immédiatement M. le maire Préfontaine à proposer le toast du Roi. "God save the King" fut alors chanté avec beaucoup d'entrain.

Les convives levant ensuite leurs verres pour boire à la santé de l'Université Laval, proposée par M. Jalbert, qui s'est exprimé en termes fort heureux. Il fait l'éloge de cette grande institution à laquelle il est fier d'appartenir et demande l'établissement d'une chaire spéciale de la "preuve".

L'avantage serait grand pour les étudiants en droit désireux d'apprendre à examiner les témoins. L'innovation serait grandement appréciée par plusieurs de nos disciples de Thémis, lorsqu'ils sont appelés à interroger un témoin en cour de justice.

On chante "La Marcelline des Etudiants", de jolis couplets de circonstance, composés par M. A. Gélinas, E. L.

M. le chanoine Archambault, vicaire de l'Université Laval, a répondu très éloquentement à la santé de l'Université.

M. le juge Mathieu, prononce un discours spirituel et soulève triomphalement par les applaudissements. L'enthousiasme parmi les étudiants était à son comble, quand l'orateur a annoncé, que les professeurs avaient décidé d'offrir un drapeau canadien aux universitaires.

M. Eugène Lefebvre, dans un discours très bien tourné, propose la santé de la magistrature. Magnifique réponse de M. Alexandre Lacombe, juge en chef de la Cour d'Appel.

La santé du Barreau est prononcée par le bâtonnier M. White, qui est succédé par M. Fabre-Surveryer.

En termes élogieux, E. L., a proposé en termes appropriés la santé du notariat.

Vinrent ensuite successivement la santé des législateurs, des hôtes, des universités sœurs et de la presse.

Le succès du banquet est dû à MM. J. W. Jalbert, E. Desroches, E. Cholette, L. J. A. Boudry et J. C. Langlois, organisateurs.

Voilà la "Marcelline des Etudiants" qui a été chantée durant le banquet :

I
Conférez, amis de l'étude,
Livrons nos cœurs à la gaité,
Aujourd'hui, point d'inquiétude,
Oublions l'Université (Bis)
Avocats, notaires, légistes,
Bienôt lumbes du pays,
Amusez-vous en vrais amis,
Chantons nos refrains fantaisistes.

II
Sachons-nous amuser, et que tout Montréal
Dise partout, dise toujours : "Hourrah ! pour les Lavalis !"

III
Professeurs, laissez votre chaire,
Parmi nous, laissez le transport de ses affaires de Montréal à Portland, revendra en toute probabilité, à la route du St-Laurent, lors de la prochaine saison. C'est du moins l'impression générale, dans les cercles maritimes de Montréal. L'augmentation du trafic des passagers que l'on s'attend d'avoir l'an prochain, contribuera beaucoup à faire revenir la ligne Dominion à ses anciennes amours.

IV
Saluons aussi nos confrères
Des autres universités,
Accueil chaleureux et sincère,
Bienvenue à nos invités ! (Bis)
Qu'un même entrain nous réunisse,
Sachons au mieux nous réjouir ;
Ce beau jour, hélas ! doit finir,
Qu'aucun n'aille l'obscurcir !

V
Saluons aussi nos confrères
Des autres universités,
Accueil chaleureux et sincère,
Bienvenue à nos invités ! (Bis)
Qu'un même entrain nous réunisse,
Sachons au mieux nous réjouir ;
Ce beau jour, hélas ! doit finir,
Qu'aucun n'aille l'obscurcir !

VI
Saluons aussi nos confrères
Des autres universités,
Accueil chaleureux et sincère,
Bienvenue à nos invités ! (Bis)
Qu'un même entrain nous réunisse,
Sachons au mieux nous réjouir ;
Ce beau jour, hélas ! doit finir,
Qu'aucun n'aille l'obscurcir !

VII
Saluons aussi nos confrères
Des autres universités,
Accueil chaleureux et sincère,
Bienvenue à nos invités ! (Bis)
Qu'un même entrain nous réunisse,
Sachons au mieux nous réjouir ;
Ce beau jour, hélas ! doit finir,
Qu'aucun n'aille l'obscurcir !

VIII
Saluons aussi nos confrères
Des autres universités,
Accueil chaleureux et sincère,
Bienvenue à nos invités ! (Bis)
Qu'un même entrain nous réunisse,
Sachons au mieux nous réjouir ;
Ce beau jour, hélas ! doit finir,
Qu'aucun n'aille l'obscurcir !

IX
Saluons aussi nos confrères
Des autres universités,
Accueil chaleureux et sincère,
Bienvenue à nos invités ! (Bis)
Qu'un même entrain nous réunisse,
Sachons au mieux nous réjouir ;
Ce beau jour, hélas ! doit finir,
Qu'aucun n'aille l'obscurcir !

LES PIANOS MASON & RISCH

Sont le résultat de plus de TRENTE ANNEES d'expérience et de réputation incontestée comme œuvre durable et de haute classe. Les instruments de MASON & RISCH sont aujourd'hui les plus parfaits qui aient jamais été offerts, et représentent en fini extérieur et en qualité de son, ce qu'il y a de mieux dans la fabrication des pianos.

Nous invitons les musiciens de profession et le public à faire un examen critique de ces pianos.

MASON & RISCH PIANO CO.
Magasin : 2409, rue Sainte-Catherine, MONTREAL.



"VICTORIA CROSS" CIGARE DE L'UNION à 5c
E. S. CUSSEAU & CIE, MONTREAL.
Encore tout nouveau et déjà le plus populaire.

\$5.00 ACHETE UN PHONOGRAPHE EDISON DE PREMIERE CLASSE

La seule Machine Parlante parfaite.

Pour l'amusement de vos Amis et de votre Famille,

Le Phonographe est souvent supérieur au Piano.

REGISTRES DE TOUS LES DERNIERS CHEFS-D'OEUVRE
EN MUSIQUE VOCALE ET INSTRUMENTALE.

Vous êtes cordialement invités à notre Salle,
n'importe quel jour.

The J. H. Superior Phonograph & Music Co.
2446, RUE STE-CATHERINE.

Outils de Précision

POUR...
Machinistes,
Ingénieurs, etc.

L'OUVERTURE épargne du temps et de l'argent en employant nos outils perfectionnés, pour faire le travail précis, rapide et facile.

Envoyez-nous une liste des outils dont vous avez besoin, en vos lettres des prix excessivement bas, et ils seront expédiés franco chez vous. Satisfaction au argent remis.

L. J. A. SURVEYER,
Importateur Quincailleur,
6 rue St-Laurent, Montréal.

LA TEMPERATURE

Bureau météorologique, Toronto, 24-8

Il y a une assez grosse tempête au large de la côte du Connecticut. Une onde modérée frappe contre le Manitoba. La neige et la pluie ont été générales dans l'Ontario et dans l'ouest de la province de Québec et un gros vent d'est souffle co soir sur les provinces maritimes.

Températures minima et maxima :
Victoria, 43-50; Kamloops, 38-44; Calgary, 20-44; Qu'Appelle, 2 en bas 22; Winnipeg, 10-18; Port Arthur, 23-32; Pelly Sound, 26-32; Toronto, 28-35; Ottawa, 10-20; Montréal, 14-25; Halifax, 30-40.

Probabilités :
Valée d'Ottawa et région de Montréal : Gros vents de nord à nord-ouest, petites brises de neige et tournant un peu au froid.
Région de Québec et Golté : Gros vents de nord-est à nord-ouest, neige en pluie.

COQUELUCHE

En quinze jours, avec SIROP GRANDME-RE, j'ai guéri mes quatre enfants qui souffraient de la coqueluche depuis six semaines.

J'ai employé votre SIROP GRANDME-RE pour mes enfants atteints d'une coqueluche opiniâtre. Ce sirop m'a donné pleine et entière satisfaction.

306-t-w-t. F. PAQUET, dentiste,
1335 Ste-Catherine.

OU ALLEZ-VOUS ?

En septième page l'heure des trains d'aujourd'hui.

Le "Journal" est publié par la Compagnie d'Imprimerie Industrielle, propriétaire, Milton McDonald, gérant, 75 rue St-Jacques.

COUPON DE PRIMES